



National  
Defence

Défense  
Nationale

B-GJ-005-703/FP-020

Manuel de doctrine interarmées

# DOCTRINE INTERARMÉES DES FORCES CANADIENNES EN MATIÈRE DE MOBILIZATION

(FRANÇAIS)

Publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense

Responsable : DAD

2002-07-11

Canada 

**ÉTAT DES PAGES EN VIGEUR**

Insérer les pages les plus récemment modifiées et disposer de celles qu'elles remplacent conformément aux instructions applicables.

**NOTE**

La partie du texte touchée par le plus récent modificatif est indiquée par une ligne verticale dans la marge. Les modifications aux illustrations sont indiquées par des mains miniatures à l'index pointé ou des lignes verticales noires.

Les dates de publication pour les pages originales et les pages modifiées sont :

Page originale .....	0 .....	Juillet 2001	Mod .....	5 .....
Mod.....	1 .....		Mod .....	6 .....
Mod.....	2 .....		Mod .....	7 .....
Mod.....	3 .....		Mod .....	8 .....
Mod.....	4 .....		Mod .....	9 .....

Zéro dans la colonne des modificatifs indique une page originale. La lettre E ou F indique que la modification est exclusivement en anglais ou en français. La présente publication comprend 68 pages réparties de la façon suivante :

<b>Page No.</b>	<b>Change No.</b>
Title	0
A	0
i to ii	0
iii to vi	0
1-1 to 1-4	0
2-1 to 2-4	0
3-1 to 3-2	0
4-1 to 4-2	0
A -1 to A - 6	0
B -1 to B - 2	0
C -1 to C - 2	0
D -1 to D - 26	0
E -1 to E - 6	0
REF -1 to REF-1	0
INDEX - 1 to INDEX - 1	0

**Personne responsable : DAD**  
**© 2003 MDN Canada**



This Page Intentionally Blank

## CHAPITRE 1

### APERÇU

#### 101. OBJET ET PORTÉE

1. Le présent cadre de mobilisation explique le concept de mobilisation du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces canadiennes (FC) et situe le processus de mobilisation. Il fait état aussi des concepts, de la doctrine et de l'orientation stratégique nécessaires à l'élaboration des plans et à l'expansion du potentiel militaire du Canada dans des situations d'urgence, et précise les aspects suivants de la mobilisation :

- a. Concept de mobilisation;
- b. Planification de la mobilisation;
- c. Élaboration de la structure de la force en vue de la mobilisation.

#### 102. CONTEXTE

1. En 1994, le gouvernement a demandé au MDN et aux FC de réviser leurs plans de mobilisation militaire afin d'assurer une transition progressive et méthodique de leurs opérations courantes en temps de paix à des opérations intensives de temps de guerre, en s'appuyant sur la démarche en quatre seuils du Livre blanc sur la défense de 1994.

2. La fin de la guerre froide et le changement d'orientation vers une planification des opérations centrées sur les capacités incitent le MDN et les FC à aborder avec plus de souplesse la planification de la mobilisation. De plus, la structure de la Force régulière ayant été réduite, les Forces de réserve doivent donc être pleinement intégrées à tous les seuils d'une mobilisation éventuelle afin de donner ampleur et profondeur aux capacités opérationnelles des FC. Enfin, dans un contexte de restriction des ressources, il est essentiel que les responsables de la planification, de la mise sur pied ou de l'emploi des forces comprennent pleinement les conséquences de la planification pour la structure des forces.

3. Les pressions sur les ressources continueront de s'exercer à chacun des seuils de la mobilisation. C'est pourquoi il est nécessaire, surtout au cours des deux premiers seuils, que la structure de la Force régulière soit axée sur les capacités essentielles à une disponibilité opérationnelle élevée. La Réserve doit, pour sa part, se concentrer sur les capacités complémentaires requises pour une disponibilité opérationnelle réduite. Cette solution globale vise à garantir que les FC disposent de capacités ayant la profondeur et l'ampleur voulues, aux niveaux de préparation opérationnelle adéquats, pour s'acquitter des tâches exigées à chacun des seuils de la mobilisation.

#### 103. SITUATION

1. **Contexte stratégique.** Le Sous-ministre adjoint (Politiques) (SMA[Pol]) définit le contexte stratégique global au niveau du MDN et des FC, tandis que le Directeur général - Planification stratégique (DGPS) élabore, en parallèle, l'évaluation du contexte militaire. Le contexte stratégique pour l'avenir immédiat est décrit tous les ans dans le Plan de la Défense. Les services du renseignement habituels analyseront les événements se déroulant au pays ou à l'étranger et susceptibles de mener à une mobilisation. Au Canada, vu la situation internationale actuelle, il est peu probable qu'une guerre mondiale se déclenche à la surprise générale. Il faut donc présumer que le MDN et les FC auraient le temps de planifier une mobilisation nationale.

2. **Mobilisation nationale et mobilisation de la Défense.** La mobilisation des ressources de défense s'inscrira dans le cadre plus global des activités du gouvernement. La transition d'un seuil de mobilisation à l'autre sera caractérisée par une liaison et une coordination accrues avec Protection civile Canada (PCC) et d'autres institutions gouvernementales.

## 104. DÉFINITIONS

1. **Capacité.** La capacité se définit comme suit :
  - a. **Ampleur de la capacité.** L'éventail complet des compétences et capacités militaires, et des compétences et capacités de soutien, qui peuvent être fournies par la Force régulière, la Réserve, le personnel civil du MDN, ou par une autre source, par exemple des organisations du secteur privé engagées par le MDN aux termes d'un contrat, le «pays hôte» ou une organisation internationale comme les Nations Unies. Il se peut que certaines capacités ne soient disponibles qu'aux dernières étapes de la mobilisation; ainsi, habituellement, la Force régulière n'est pas en mesure de fournir à elle seule toute l'ampleur des capacités militaires avant les deux derniers seuils; elle concentre plutôt ses efforts sur le maintien des capacités essentielles aux opérations courantes en vue d'une intervention adéquate en cas d'alerte soudaine. La Réserve fournira de plus en plus les ressources que la Force régulière est incapable de fournir, surtout au cours des deux premiers seuils de la mobilisation.
  - b. **Profondeur de la capacité.** Les effectifs dont doivent disposer les FC et le MDN, compte tenu de l'ampleur de la capacité.
  - c. **Capacité essentielle.** À chaque seuil de la mobilisation, les capacités et les aptitudes militaires et de soutien qui doivent exister pour permettre la mise en œuvre dans un délai raisonnable, compte tenu de l'alerte stratégique.
2. **Préparation conceptuelle.** Ce terme désigne le plus bas niveau de préparation et de planification de la mobilisation. Il s'agit des activités éducatives, d'instruction et d'état-major qui fournissent aux militaires un minimum de connaissances et de préparation, et qui garantissent une capacité acceptable face à un impératif donné de la mobilisation. La préparation conceptuelle inclut, entre autres choses, les exercices des collèges d'état-major, les symposiums et l'élaboration de doctrines et de directives stratégiques générales.
3. **Infrastructure industrielle de défense.** L'ensemble de la capacité industrielle de production et d'entretien dont dispose un pays en tout temps pour fabriquer et entretenir le matériel et les fournitures militaires. Étant donné que les forces armées adoptent souvent de la technologie commerciale à double usage, en particulier dans les domaines de l'information, de l'espace, des télécommunications et des techniques de simulation, il faut comprendre que tous les secteurs font partie de l'infrastructure industrielle.
4. **Mesures relatives à l'état de préparation des industries de défense.** Mesures prises en vue d'appuyer l'infrastructure industrielle et, par extension, d'assurer l'approvisionnement en matériel en temps de paix, en cas d'urgence, en situation de crise ou dans un état de guerre. Les démarches liées à la préparation des industries de défense incluent, entre autres, l'identification des problèmes potentiels, la planification, la recherche et le développement en matière d'initiatives d'approvisionnement, l'aide à l'exportation fournie aux sociétés canadiennes, les initiatives particulières visant à réduire le délai de production, à accroître la production ou à réparer et à réviser le matériel. Voir aussi la *planification relative à l'état de préparation des industries de défense*, définie à la rubrique de la *planification*.
5. **Crise.** Selon la *Loi sur les mesures d'urgence*, une situation de crise nationale « résulte d'un concours de circonstances critiques à caractère d'urgence et de nature temporaire, auquel il n'est pas possible de faire face adéquatement sous le régime des lois du Canada et qui (a) met gravement en danger la vie, la santé ou la sécurité des Canadiens et échappe à la capacité ou aux pouvoirs d'intervention des provinces ou (b) menace gravement la capacité du gouvernement du Canada de garantir la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale du pays.» On définit quatre catégories de crises nationales:
  - a. **État de guerre.** Une guerre ou tout autre conflit armé, effectif ou imminent, impliquant le Canada ou un de ses alliés et qui est suffisamment grave pour constituer une situation de crise nationale.
  - b. **État de crise internationale.** Une situation de crise à laquelle sont mêlés le Canada et un ou plusieurs autres pays à la suite d'actes d'intimidation ou de coercition ou de l'usage, effectif ou

imminent, de force ou de violence grave, et qui est suffisamment grave pour constituer une situation de crise nationale.

- c. **État d'urgence.** Une situation de crise causée par des menaces envers la sécurité du Canada d'une gravité telle qu'elle constitue une situation de crise nationale.
  - c. **Sinistre.** Une situation de crise d'une gravité telle qu'elle constitue une situation de crise nationale, causée par les événements suivants ou l'imminence de ceux-ci :
    - (1) Incendies, inondations, sécheresses, tempêtes ou tremblements de terre ou autres phénomènes naturels;
    - (2) Maladie affectant les humains, les animaux ou les végétaux;
    - (3) Accident, y compris un déversement de matières toxiques, ou autres formes de pollution.
6. **Mobilisation.** Il s'agit de l'acte de se préparer à des éventualités, à une guerre ou à d'autres situations d'urgence, en rassemblant et en organisant des ressources nationales, y compris des fonctions opérationnelles courantes, qui exigent la réaffectation de ressources ou la réorganisation d'éléments. Il s'agit aussi des procédés par lesquels les forces armées, en totalité ou en partie, sont mises sur pied de guerre ou préparées en vue de toute autre situation de crise sur le plan national. Cela comprend le rassemblement et l'organisation des effectifs, des ravitaillements et du matériel en vue de leur emploi opérationnel.
7. **Transition du processus de mobilisation.** Le passage d'un seuil à l'autre sera caractérisé par une intensification des activités de planification et par le déclenchement du processus de mise en œuvre. La transition sera ordonnée par la chaîne de commandement en temps opportun. Si la situation le justifie, la planification et la mise en œuvre des troisième et quatrième seuils de la mobilisation pourront commencer pendant les étapes initiales. La transition du premier au deuxième seuil, puis au troisième, devrait être relativement rapide. Par contre, le passage au quatrième seuil devrait être beaucoup plus lent. L'étape ultime est la démobilisation, c'est-à-dire le retour à des niveaux de forces et d'activité adaptés au temps de paix.
8. **Planification.** Le MDN et les FC utilisent quatre types de planification :
- a. **Planification fondée sur les capacités.** Cette démarche souple permet au MDN et aux FC de fournir des forces adaptées à différents types d'opérations militaires. Grâce à l'usage intensif des scénarios, la planification fondée sur les capacités permet d'élaborer des options de déploiement des forces basées sur la disponibilité et les caractéristiques des forces existantes; ces options sont soumises à l'étude du Comité des capacités interarmées requises (CCIR). La planification opérationnelle détaillée à tous les seuils de la mobilisation sera fondée sur les capacités, c'est-à-dire qu'elle reposera sur les forces existantes aux premier et deuxième seuils et sur les forces élargies aux troisième et quatrième seuils. Des scénarios ainsi que des vérifications d'état-major opérationnelles détaillées viendront appuyer le processus de développement des forces en indiquant clairement les capacités requises à chacun des seuils de la mobilisation.
  - b. **Planification fondée sur les engagements.** Cette démarche de planification met l'accent sur l'élaboration d'options de déploiement des forces fondées sur la menace anticipée ou sur une tâche à remplir. Ce type de planification limite la souplesse et n'est plus en usage dans les FC pour l'élaboration des plans stratégiques. La politique de défense fait souvent état d'une volonté nationale de fournir certains niveaux de force, à des niveaux de préparation précis, pour faire face à des crises internationales ou à des situations de guerre. Ces engagements dictés par la politique se limitent en général à des situations couvertes par les plans de mobilisation des premier et deuxième seuils, et auxquelles on peut faire face, par conséquent, avec les forces existantes.
  - c. **Planification de contingence.** Voir planification opérationnelle ci-après.

- d. **Préparation relative à l'état de préparation des industries de défense.** Cette démarche de planification a pour but de régler le problème lié au maintien de l'approvisionnement en matériel du MDN pour appuyer et maintenir les FC au cours des opérations d'intervention rapide et des opérations préparées. La planification de l'état de préparation des industries de défense se poursuit tout au cours du processus d'acquisition de l'équipement, à compter de l'étape de définition des besoins. Elle vise à faire en sorte que l'équipement militaire demeure en service et en parfait état pendant tout son cycle de vie. Les plans relatifs à l'état de préparation des industries de défense font état des problèmes de soutien éventuels et examinent le soutien requis dans les cas où les taux d'utilisation de l'équipement augmenteraient considérablement par rapport aux niveaux habituels en temps de paix. Ils déterminent aussi les mesures (voir au paragraphe 11) susceptibles d'être nécessaires pour obtenir un soutien accru de la part des industries de défense pour soutenir les opérations autres que celles en temps de guerre. Il faut aussi déterminer les mesures nécessaires aux deux premiers seuils et les mettre en œuvre en temps de paix. Il faut également déterminer les mesures nécessaires au troisième seuil et élaborer des plans de mise en œuvre à cet égard en temps de paix, que l'on appliquera aussi en temps de paix si la situation le permet. La planification de l'état de préparation des industries de défense au quatrième seuil, pour appuyer la mobilisation nationale, doit se faire à la suite d'une alerte stratégique; les mesures pertinentes sont alors déterminées, élaborées et mises en œuvre en cas de détérioration de la situation internationale.
- e. **Planification de la structure de la force.** Ce processus est plus délibéré et tient compte de facteurs stratégiques tels que la disponibilité des ressources, la politique gouvernementale et l'alerte stratégique pour mettre en œuvre une structure de la force approuvée. Des engagements de niveau stratégique sont définis dans la politique gouvernementale. Par conséquent, la structure de la force est largement fondée sur les capacités requises pour faire face aux engagements courants. Les scénarios du MDN en matière de planification de la force et les vérifications de l'état-major des FC permettent un examen détaillé des capacités requises pour chaque scénario, contribuant ainsi au processus de développement de la force.
- f. **Planification des opérations.** Elle englobe la mise sur pied et la mise en service des forces existantes (Force régulière et Force de réserve) dans un environnement de planification concentré sur les exigences de l'« heure » où l'importance du facteur temps est prise en compte. Il existe plusieurs formes de planification des opérations, y compris les suivantes :
- (1) **Planification de contingence.** Ce type de planification inclut les activités nécessaires à l'élaboration de plans axés sur les opérations de contingence (POC), en prévision d'une opération militaire. Les POC peuvent être plus ou moins détaillés, selon la situation prévue et les informations disponibles. La planification de contingence visant le premier seuil de mobilisation est un processus continu, mené principalement dans le cadre des opérations courantes et selon le mode de planification fondé sur les capacités. La planification de contingence visant les deuxième, troisième et quatrième seuils est déclenchée lorsqu'elle devient clairement nécessaire par suite d'une alerte stratégique; on les rédige à l'avance, si possible, pour faciliter le processus global de planification. Les CEMA et le SCEMD peuvent avoir recours à la planification de contingence et à des scénarios d'urgence pour valider les capacités ou pour mener les activités de préparation conceptuelle requises pour les premier, deuxième et troisième seuils.
  - (2) **Planification détaillée.** Ce terme désigne la planification opérationnelle de type spécifique à laquelle on a recours lorsqu'il est nécessaire d'appuyer l'affectation de forces à certaines tâches précises, en vue de leur exécution subséquente. La planification détaillée visant le premier seuil de mobilisation est une activité courante qui fait partie de la préparation militaire normale. La planification détaillée visant les deuxième, troisième et quatrième seuils est déclenchée lorsque le besoin se fait sentir. Les plans de constitution de la force pour le deuxième seuil doivent pouvoir être mis en œuvre à la période spécifiée dans le Plan de la Défense.
9. **Alerte stratégique.** L'alerte découle de l'analyse de signaux géopolitiques précis selon lesquels le Canada pourrait être appelé à participer à une situation de crise internationale ou à une guerre dépassant

les capacités requises pour le premier seuil. Par conséquent, la « période d'alerte stratégique » est l'espace de temps qui sépare le moment où le gouvernement prend conscience qu'une crise ou un conflit est imminent et le moment où il choisit de déployer des forces. La période d'alerte stratégique peut être extrêmement courte pour les situations d'urgence qui exigent une intervention correspondant au premier ou au deuxième seuil de mobilisation, mais il faut s'attendre à ce qu'elle soit beaucoup plus longue dans le cas d'une crise plus grave qui exige une intervention correspondant au troisième ou au quatrième seuil.

Page blanche intentionnel

## CHAPITRE 2

### CONCEPT DE MOBILISATION

#### 201. SEUILS DE MOBILISATION

Dans le Livre blanc sur la défense de 1994, on présentait une nouvelle démarche en quatre seuils pour la mobilisation, laquelle assure une transition progressive et méthodique des opérations courantes de temps de paix à une participation plus importante pouvant éventuellement entraîner la mobilisation générale à l'échelle nationale. La présente doctrine de mobilisation a été élaborée en fonction de ce schéma comportant quatre seuils.

##### 1. Premier seuil - constitution de la force

- a. Le premier seuil comprend les activités requises pour constituer, mettre en service et maintenir en puissance l'effectif canadien de temps de paix (Force régulière et Réserve) en vue de nouvelles tâches opérationnelles, qui consistent principalement des opérations hors guerre (OHG), au moyen des ressources disponibles du MDN.
- b. Les ressources utilisées pour les activités du premier seuil proviennent du Programme des services de la Défense (PSD) et sont gérées par le biais du Système de gestion de la Défense (SGD). Quant aux préparatifs d'usage relatifs aux engagements du Canada, ils s'effectuent au moyen du processus habituel de planification opérationnelle des FC. Pour combler les lacunes de capacité identifiées au cours des phases de planification et de préparation d'une opération, il faut redéfinir les priorités à l'interne, utiliser toute réserve financière stratégique existante et réaffecter des ressources au niveau stratégique. Les activités de développement de la force permettront de maintenir des forces soutenables pour le premier seuil, conformément aux politiques en vigueur.

##### 2. Deuxième seuil - amélioration de la force

- a. Le deuxième seuil de la mobilisation est caractérisé par le déploiement de la totalité ou d'une partie de la force de contingence principale (FCP) en vue d'un emploi certain ou éventuel dans des opérations de combat. La structure des forces existantes sera conçue de façon à assurer une mise en œuvre rapide du deuxième seuil et fera en sorte que la FCP aura le soutien nécessaire pour 60 jours de combat durant une période prolongée (pouvant éventuellement atteindre un an) dans le théâtre d'opérations.
- b. Le deuxième seuil s'appuie sur une augmentation des ressources disponibles au MDN; certaines opérations particulières peuvent nécessiter une réorganisation temporaire des capacités existantes. En pareils cas, les ressources en personnel, en matériel et en équipement seront obtenues à l'échelle du MDN et des FC, conformément aux plans de constitution de la force. Les activités de développement de la force doivent permettre la constitution et le soutien de la FCP, conformément aux lignes directrices en vigueur, et faire en sorte que les FC disposent des capacités essentielles à la constitution des forces en vue de la transition au troisième seuil, s'il y a lieu.

##### 3. Troisième seuil - expansion de la force

- a. Le troisième seuil est caractérisé par le soutien de la FCP au cours d'une période indéterminée dans le théâtre d'opérations; il s'amorce lorsque les FC doivent modifier la structure de la force pour répondre aux exigences opérationnelles et suppose que la FCP s'est déployée au deuxième seuil. (Le déploiement de la FCP au deuxième seuil signifie que la situation est suffisamment grave pour justifier l'élaboration de plans opérationnels visant à assurer le soutien prolongé de la FCP dans des opérations de combat). Le troisième seuil inclut un renforcement substantiel de la Force régulière et de la Première réserve, possiblement par la formation de nouvelles unités, l'intensification du recrutement et de l'instruction ainsi que l'acquisition rapide de matériel supplémentaire. Ce seuil est comparable, dans l'histoire, à l'expansion des forces armées de 1950 à 1951, quand le Canada a mis une division de l'Armée de terre, plusieurs escadrons de la Force aérienne et une force navale à

la disposition de la force multinationale des Nations Unies en Corée, tout en respectant un engagement d'envergure en Europe dans le cadre de l'OTAN, qui venait de se former.

- b. Pour assurer l'expansion de la force prévue à ce seuil, il faudra obtenir des fonds additionnels du gouvernement. Les activités de développement de la force permettront de maintenir les capacités essentielles nécessaires à la constitution des forces pour le quatrième seuil et la transition à celui-ci.

#### 4. **Quatrième seuil - mobilisation nationale**

- a. Le quatrième seuil se caractérise par le déploiement de forces supérieures au maintien d'une FCP face à un état de guerre, et cette augmentation des forces déployées ferait probablement appel à la totalité des ressources sociales, économiques et industrielles de la nation. Le quatrième seuil serait mis en œuvre graduellement, à partir des décisions prises par le gouvernement au moment de l'alerte stratégique et se poursuivrait au cours des deuxième et troisième seuils de la mobilisation. Les plans de mise en œuvre du quatrième seuil seraient conçus et rédigés au besoin, dans le contexte de l'alerte stratégique, et les plans d'expansion seraient fondés sur les structures de force recommandées dans la doctrine pour des opérations navales, terrestres et aériennes, en cas d'état de guerre totale. De plus, la nature éventuelle d'un état de guerre donné est impossible à prévoir, si bien qu'il est également impossible de prévoir les objectifs stratégiques potentiels, la quantité de ressources pouvant être fournies par le gouvernement et la structure de la force de mobilisation qui en résultera. Néanmoins, le MDN et les FC maintiendront un niveau de préparation conceptuelle pour le quatrième seuil grâce à la promulgation de directives stratégiques de mobilisation et à des activités de perfectionnement professionnel.
- b. Étant donné qu'un état de guerre exigeant une mobilisation au quatrième seuil serait vraisemblablement précédé d'une assez longue période d'alerte stratégique, il ne faut pas considérer, aux fins des activités courantes de développement de la force, que les exigences de mobilisation à ce seuil justifient le maintien de forces permanentes. La Réserve est structurée de manière à fournir des ressources complémentaires à la Force régulière pour le premier, deuxième et troisième seuils de la mobilisation et à assurer une présence militaire nationale facilitant la transition au quatrième seuil. Des éléments de la structure de la Force régulière, notamment les services de recrutement, d'éducation et d'instruction, constitueront le noyau de l'expansion prévue au quatrième seuil.

## 202. **ÉLÉMENTS CLÉS DE LA MOBILISATION**

1. L'annexe A contient un tableau des éléments clés de la mobilisation, selon le seuil, et précise les activités de transition ainsi que les rapports entre les seuils. Pour assurer une transition sans heurts, il est important, entre autres, de procéder à une planification opérationnelle avancée à chaque seuil, suivant l'évolution de la situation. Pour faciliter cette planification, l'annexe D présente une liste de contrôle, comportant 14 parties, visant à organiser les activités de mobilisation en fonction des éléments clés de la mobilisation.

2. **Personnel.** La proportion de réguliers et de réservistes requise pour obtenir une structure de force équilibrée et efficace sera déterminée grâce au processus de développement de la force. Les forces déployables pour les premier et deuxième seuils seront constituées d'un certain pourcentage de réguliers et des réservistes compris dans la structure établie au cours du processus de développement de la force. Pour le troisième seuil, on envisage une force considérablement renforcée, la Réserve fournissant la majorité du nouveau personnel. Au quatrième seuil, toute distinction entre les éléments de la Force régulière et de la Réserve sera hors de cause aux fins des activités de planification de la force, puisque tous les volontaires seront déjà en service actif ou intégrés à une force spéciale.

3. **Développement de la force.** Le développement de la force est une activité axée sur l'avenir qui consiste surtout à faire en sorte que les capacités nécessaires soient en place au MDN et dans les FC pour chaque seuil de la mobilisation ainsi que pour la transition d'un seuil à l'autre, de façon à répondre aux besoins. Il s'agira normalement de veiller à ce que la structure de la force comporte les capacités voulues

pour remplir les engagements prévus dans les politiques. Il faut absolument anticiper la planification et la mise en œuvre de la structure de la force pour les seuils avancés de la mobilisation. Ces activités seront habituellement fonction de l'alerte stratégique.

4. **Structure de la force.** La structure de la force en temps de paix sera fondée sur une combinaison de réguliers et de réservistes permettant de répondre aux besoins de la FCP et facilitant une éventuelle transition à une plus grande mobilisation. La structure de la force prendrait de l'expansion au troisième seuil, s'appuyant surtout sur une force existante renforcée de façon appréciable ainsi que sur un élément de réserve légèrement augmenté pour soutenir les engagements de la FCP. Une mobilisation subséquente serait probablement effectuée progressivement, en fonction de la doctrine et des exigences ponctuelles.

5. **Planification opérationnelle.** Le processus de planification opérationnelle actuel demeurera essentiellement intact lorsque les FC et le MDN réagiront à une situation d'urgence. Il faudra toutefois accroître les capacités afin d'atteindre le niveau de dotation requis pour mettre en œuvre un seuil plus avancé de mobilisation ou pour réaliser la transition entre deux seuils, selon la situation et dans le contexte de l'alerte stratégique.

6. **Cadence des opérations.** Aux fins de la planification, chaque seuil de la mobilisation se caractérise par un type particulier d'opération, qui se déroule à un certain taux de rotation pour les troupes qui se déploient sur le théâtre d'opérations et en repartent. Il faut cependant remarquer que certains facteurs, telles la cadence des opérations ou la disponibilité des ressources, peuvent empêcher la rotation. Les planificateurs doivent aussi envisager la possibilité d'opérations simultanées, par suite d'un état d'urgence poussé, par exemple des opérations nationales.

7. **Recrutement et instruction.** Les planificateurs doivent prévoir longtemps à l'avance les ressources de recrutement et d'instruction nécessaires à la mise en œuvre de chaque seuil. En ce qui concerne l'instruction, il faut tenir compte des menaces possibles et probables, et pour ce qui est du recrutement, des diverses caractéristiques démographiques du Canada. De plus, il faut prendre en considération le plus tôt possible les répercussions qu'aura la production d'un nombre plus grand de militaires formés, tout particulièrement pour les seuils avancés.

8. **Commandement, contrôle, communications et informatique.** La structure de commandement, contrôle, communications et informatique (C3I) des FC restera inchangée, mais devra probablement être renforcée aux derniers seuils de la mobilisation. Le quatrième seuil pourrait exiger une modification des rapports de commandement et de contrôle, de sorte que les niveaux stratégique, opérationnel et tactique de commandement et de contrôle fonctionnent de manière efficace.

9. **Activité gouvernementale.** On s'attend à ce que les priorités et l'organisation du gouvernement concernant le MDN et les FC soient modifiées au début de la mobilisation et au passage d'un seuil à un autre. Le rappel des réservistes sera envisagé au cours de la mobilisation. Les seuils plus avancés de la mobilisation exigeront une liaison accrue entre le MDN, le Cabinet et d'autres ministères (p. ex., des ministères, des organismes, des sociétés d'État, des conseils de recherche).

10. **Compétences nécessaires.** Le quatrième seuil de la mobilisation sera précédé d'une période assez longue d'alerte stratégique, ce qui laissera suffisamment de temps aux FC pour réagir et rassembler les capacités nécessaires. Cependant, il est important que les planificateurs comprennent bien et reconnaissent la nécessité du quatrième seuil et fassent en sorte que le MDN et les FC possèdent les compétences requises pour passer au quatrième seuil.

11. **Installations et aménagements.** Le système d'instruction des FC intégrera des troupes de plus en plus nombreuses à mesure qu'avance la mobilisation. Les planificateurs doivent tenir compte de la nécessité de disposer du terrain et des installations nécessaires pour entraîner ces troupes de manière qu'elles soient disponibles et prêtes au moment voulu.

12. **Équipement et matériel.** Conformément au plan de déploiement de la FCP au deuxième seuil, pour 60 jours de combat, les FC doivent être en mesure de fournir suffisamment d'équipement et de matériel pour déployer cette force et en assurer le soutien, tout en veillant à l'entraînement d'une force de deuxième

échelon le cas échéant. Pendant le deuxième seuil, on connaîtra mieux les taux d'usure de l'équipement et du matériel, ainsi que les types d'équipement les plus nécessaires. Les préparatifs et la production en prévision des seuils suivants peuvent se poursuivre d'après ces besoins et selon les directives reçues au sujet des taux de rotation.

13. **Transport et mouvement.** Le mouvement des troupes et de l'équipement sera très important aux deux premiers seuils de la mobilisation, et nécessitera une planification et de l'équipement pour faire en sorte que la FCP arrive à destination. Toutefois, pour répondre à ces besoins, il ne sera pas nécessaire d'apporter beaucoup d'améliorations à l'infrastructure routière et ferroviaire, aux aéroports et à l'infrastructure portuaire du Canada. Par contre, en fonction de la menace, il faudra peut-être améliorer sensiblement notre infrastructure de transport en prévision des troisième et quatrième seuils de la mobilisation.

14. **Infrastructure industrielle.** Tous les seuils de la mobilisation exigeront la production de matériel pour assurer le déploiement et le soutien des FC, et les besoins en matériel deviendront plus aigus au fur et à mesure de la mobilisation. Il est donc absolument nécessaire que le MDN et les FC demeurent en rapport avec les industries de défense au pays et à l'étranger afin qu'elles aient suffisamment de temps pour remplir les commandes de matériel de la FCP ou de la force spéciale.

15. **Finances.** Le financement de l'État demeurera probablement le même au cours du premier seuil et augmentera au deuxième seuil. Les affectations devront toutefois augmenter substantiellement en prévision des troisième et quatrième seuils, au moment où la menace obligera les FC à soutenir, entraîner et accroître leurs effectifs.

16. **Liaison avec des organisations non gouvernementales.** Ce rôle concerne les organisations non gouvernementales canadiennes (p. ex., des syndicats, des associations industrielles, la Croix-Rouge canadienne) avec lesquelles le MDN et les FC sont en rapport au Canada, et vise à faciliter leurs opérations et à faire en sorte que les FC demeurent aptes au combat. La liaison doit augmenter à mesure que le conflit s'accroît en durée et en intensité. La liaison avec des organisations non gouvernementales s'applique aussi aux relations du MDN et des FC avec des organisations internationales (p. ex., la Croix-Rouge internationale) et des organisations non gouvernementales étrangères (p. ex., Médecins sans frontières) que les FC consultent dans le théâtre pour faciliter leurs opérations dans toute la gamme des conflits.

17. **Volonté nationale.** La volonté nationale est une condition nécessaire au soutien de la FCP ou de la force spéciale au cours des troisième et quatrième seuils de la mobilisation. Cet élément de la mobilisation, difficilement quantifiable, repose sur un soutien cultivé avec le public envers le service militaire en général et les membres des FC en particulier, et son identification à ceux-ci. La formation de la volonté nationale va au-delà des campagnes habituelles de sensibilisation du public et des tentatives de recrutement, et vise à créer une image favorable des FC dans le but de maintenir et d'accroître les niveaux de troupes nécessaires à une guerre totale, et de pouvoir recruter des volontaires pour le service actif parmi l'ensemble de la population canadienne.

18. **Soutien social.** La population canadienne s'attend à ce que, en cas de crise internationale ou de guerre, les familles des militaires déployés bénéficient du soutien nécessaire pour atténuer les répercussions de leur absence. Pour les militaires en activité de service et les recrues potentielles, le fait de savoir qu'on s'occupera de leurs familles pendant leur déploiement est une condition essentielle à leur engagement et à leur bon moral. Les planificateurs doivent aussi envisager la possibilité d'offrir aux anciens combattants, après un conflit, un soutien de même valeur que ce qui est en place pour les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, il faudrait constituer un comité de démobilisation et de réhabilitation au cours des premiers mois d'une guerre (quatrième seuil) et mettre en place des mesures législatives pour aider les anciens combattants à mieux s'adapter à la vie civile après la guerre. Ces mesures incluraient, entre autres choses, un droit garanti de retour aux emplois civils d'avant-guerre, des prestations d'assurance-emploi à l'intention des anciens combattants ayant du mal à trouver un emploi et du financement pour la formation universitaire et professionnelle.

## CHAPITRE 3

### PLANIFICATION DE LA MOBILISATION

#### 301. CONTEXTES DE LA PLANIFICATION

1. La planification et la mise en œuvre de la mobilisation se déroulent dans deux contextes distincts mais interdépendants :
  - a. **Contexte d'intervention rapide.** Même si la période d'avertissement est courte et que les missions éventuelles sont inconnues, la durée et l'intensité du conflit seront vraisemblablement en deçà de ce qui surviendrait dans une situation générale de guerre. Les premier et deuxième seuils de la mobilisation permettent de réagir à ce contexte d'intervention rapide par la planification de l'emploi des forces existantes de la Régulière et de la Réserve et l'acceptation du fait que toutes les étapes de la préparation et du déploiement tiendront lieu d'opérations courantes dans un environnement où l'on tient compte du facteur temps.
  - b. **Contexte délibéré.** Une situation stratégique qui se détériore graduellement au point d'engendrer un conflit de haute intensité permet une prise de décisions délibérée et réfléchie en ce qui a trait à l'affectation des ressources nécessaires à la planification et à la mise en œuvre de la mobilisation. Le MDN et les FC travailleraient de concert avec les autres services gouvernementaux pour déterminer les objectifs nationaux et les options en matière de mobilisation qui conviennent à la situation. La structure de la force serait déterminée par le biais d'une activité formelle de développement de la force. Le processus d'expansion de la force sert de transition entre la décision d'intervenir avec les forces actuelles et une montée en puissance progressive allant jusqu'à la mobilisation totale.
2. Puisque le troisième seuil chevauche les deux contextes de la planification, il doit faire fond sur des forces existantes doublées de forces nouvellement constituées. Étant donné que la structure de la force actuelle est assez vigoureuse pour soutenir un certain niveau d'engagement et fournir une FCP, elle est à même de soutenir une partie de la transition sur le plan de la mobilisation. Il faut cependant comprendre que cela n'est possible que moyennant un financement supplémentaire de l'État, un financement supérieur à celui qui est affecté à l'heure actuelle aux opérations courantes. En outre, elle comprend un élément de la Réserve qui la rend éminemment apte à soutenir le troisième seuil.
3. Quel que soit l'équilibre des forces du troisième seuil, presque toute la structure du quatrième seuil doit être reconstituée et soutenue. Par conséquent, dès les premiers instants de la période d'alerte pour une opération d'envergure de la FCE, il est absolument essentiel d'envisager une expansion future. Par ailleurs, la possibilité d'un quatrième seuil, une mobilisation intégrale, doit également être prise en considération le plus tôt possible, ce qui peut nécessiter des efforts de mobilisation simultanés.

#### 302. CONTINUUM DE PLANIFICATION DE LA MOBILISATION

1. La planification de la mobilisation est une activité continue qui réunit les activités fondamentales suivantes :
  - a. La préparation conceptuelle;
  - b. La constitution de la force et l'établissement des plans de contingence;
  - c. La planification des opérations;
  - d. La mise en œuvre.
2. À noter que, même si le continuum fait état d'une progression ordonnée de l'activité d'un seuil à l'autre, il peut y avoir chevauchement des activités entre les seuils de la mobilisation et à l'intérieur de chacun d'eux. L'annexe B illustre cette continuité en matière de planification de la mobilisation.

3. La progression des seuils tient compte de la situation stratégique et des décisions du gouvernement. Les cadres supérieurs détermineront dans quelle mesure ces activités seront menées et financées.

4. L'annexe D est une liste de contrôle des facteurs de planification en 14 points qui, lorsque conjuguée au continuum de planification de la mobilisation, permettra de déterminer la portée et la priorité des préparatifs touchant la mobilisation.

### **303. HYPOTHÈSES DE PLANIFICATION**

#### **1. Processus de planification**

- a. Dans sa forme actuelle, la structure de la force permet de constituer les ressources requises pour le premier seuil. Si elle était réorganisée quelque peu et si le financement était accru, cette structure pourrait aussi constituer les forces requises pour le deuxième seuil et faciliter la transition au troisième seuil.
- b. La planification détaillée de la mobilisation pour le premier seuil s'inscrira dans le cadre de la planification permanente des opérations en ce qui concerne la mise sur pied de la force et l'application de la force. La planification détaillée des deuxième, troisième et quatrième seuils sera amorcée en fonction d'une alerte stratégique.
- c. Le MDN et les FC peuvent fournir les ressources financières liées au premier seuil et les augmenteront au deuxième seuil pour soutenir la FCP et amorcer la transition au troisième seuil (entamer les préparatifs de mobilisation) s'il s'avérait nécessaire de soutenir la FCP pendant plus d'un an ou plus de 60 jours de combat dans le théâtre d'opérations. Le gouvernement engagera des fonds supplémentaires au troisième seuil afin de maintenir la force déployée et, au besoin, d'entreprendre les préparatifs du quatrième seuil.
- d. Le MDN et les FC joueront le rôle de chef de file dans la mobilisation militaire, mais les autres ministères et ordres de gouvernement assumeront des rôles primordiaux dans la mobilisation nationale.
- e. Le MDN et les FC disposeront d'une quantité suffisante de biens d'équipement, de munitions et de ressources de transport pour les deux premiers seuils.

#### **2. Structure et développement de la force**

- a. Les Forces de réserve (Première réserve, Réserve supplémentaire disponible et Réserve supplémentaire d'attente) font partie intégrante de chaque seuil de mobilisation et peuvent amplifier et approfondir les capacités requises pour les trois premiers seuils et, moyennant des directives et un avertissement adéquats, peuvent faire partie de l'infrastructure du MDN et des FC pour la mobilisation de quatrième seuil.
- b. Les troisième et quatrième seuils de la mobilisation ne seront ni limités ni contenus par la structure de la force actuelle.
- c. Les options du quatrième seuil seront fondées sur les besoins opérationnels et la doctrine en vigueur.
- d. La structure de la force des premier et deuxième seuils sera atteinte grâce à une augmentation maximale de 20 p. 100 de la Force régulière au moyen des réservistes.
- e. En tenant compte des impératifs de la situation, la mise en œuvre intégrale du quatrième seuil devrait être réalisée graduellement au cours d'une période prolongée.

3. **Alerte stratégique**

- a. Une alerte stratégique adéquate sera donnée au Canada de façon à permettre une planification détaillée satisfaisante en prévision des troisième et quatrième seuils de la mobilisation.
- b. Selon l'urgence de la situation, le premier seuil peut être mis en œuvre moyennant un préavis de quelques minutes à 21 jours, et le deuxième seuil, selon un préavis de 21 à 90 jours. Les troisième et quatrième seuils exigeront une planification et un temps d'exécution plus longs et un préavis en conséquence.
- c. Si la gravité de la situation stratégique et la brièveté de la période visée par l'alerte stratégique l'exigeaient, on pourrait passer à un seuil de mobilisation plus avancé et poursuivre la mise en œuvre du seuil précédent.

Page blanche intentionnel

## CHAPITRE 4

### DÉVELOPPEMENT DE LA STRUCTURE DE LA FORCE DE MOBILISATION

#### 401. DÉVELOPPEMENT DE LA STRUCTURE DE LA FORCE DE MOBILISATION

1. À tous les seuils de la mobilisation, la structure de la force est conçue pour combler la totalité des besoins des FC soutenue par la totalité des besoins du MDN. Les FC ont trois composantes : une composante à disponibilité opérationnelle élevée (la Force régulière); une composante à disponibilité opérationnelle réduite (la Première réserve) et une composante constituée de la Réserve supplémentaire disponible, de la Réserve supplémentaire d'attente et de citoyens recrutés pour la durée des hostilités. Au fur et à mesure de la mobilisation, le potentiel du MDN et des FC devra probablement augmenter en ampleur et en profondeur. Les rapports entre les composantes dépendront d'un certain nombre de facteurs, notamment de l'impératif stratégique, du niveau de mobilisation requis et des ressources disponibles.
2. L'annexe C est une représentation graphique de ce concept, montrant les capacités requises en ampleur et en profondeur à chacun des seuils et pour chaque composante. On se rend compte que la Force régulière est conçue essentiellement pour réagir à un potentiel de combat exigeant une disponibilité opérationnelle élevée, que la Force de réserve est conçue comme force d'appoint à la Force régulière, contribuant à l'ampleur et à la profondeur des capacités requises à chaque seuil de la mobilisation et que l'ensemble des capacités du MDN doit soutenir tous ces seuils. La somme des capacités requises par les FC augmente au gré des progrès accomplis dans la mobilisation, tout comme l'ensemble des capacités requises par le MDN. En d'autres termes, on pourra répondre à toutes les capacités requises du MDN et des FC à chacun des seuils, grâce à l'apport d'éléments de la Force régulière, de la Réserve et de nouvelles ressources tant militaires que civiles. Le schéma montre une structure applicable aux opérations en temps de paix.
3. Dans la planification du développement de la force, il faut tenir compte de cette approche holistique à la mobilisation progressive afin de déterminer la meilleure combinaison possible de réservistes et de membres de la Force régulière qui permettra d'atteindre les capacités requises à chaque seuil de la mobilisation dans le contexte de l'alerte stratégique.

Page blanche intentionnel

## ANNEXE A — ÉLÉMENTS CLÉS DU CONCEPT DE MOBILISATION SELON LE SEUIL

	Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
Personnel	On établira la proportion de membres de la Force régulière et de réservistes dans le cadre de la mise sur pied de la force et des procédés habituels de planification de la défense et de développement de la force.	Décider si l'on renforcera la Force régulière en prévision des troisième et quatrième seuils.  Renforcement de la Première réserve jusqu'au niveau de la sous-unité.	Si l'on décide au deuxième seuil de préparer le quatrième seuil, continuer l'expansion de la Force régulière.  Appel pour service actif ou envisager le service actif pour la Première réserve jusqu'au niveau de l'unité.	La Force régulière et la Force de réserve sont mises en service actif et organisées en Force spéciale. Aucune distinction entre les deux pour ce qui est de la préparation opérationnelle.
Développement de la force	Maintenir la capacité des forces constituées des deux premiers seuils, y compris jusqu'à 20 % de réservistes.	Planifier les structures possibles des troisième et quatrième seuils en fonction de l'alerte stratégique.	Planifier et diriger la mise en œuvre de la transition vers le quatrième seuil en fonction de l'alerte stratégique.	Élaboration progressive de la structure retenue pour le quatrième seuil.
Structure de la force	Les Forces régulière et de réserve constituées sont en mesure de répondre aux exigences des deux premiers seuils et de faciliter la transition au troisième seuil.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Forces régulière et de réserve constituées sont organisées pour répondre aux exigences de la mission.</li> <li>• Amorcer l'expansion pour le troisième seuil.</li> <li>• Si la situation le justifie, envisager l'expansion en prévision du quatrième seuil.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Forces régulière et de réserve élargies constituées sont en mesure de soutenir la mission.</li> <li>• Si la situation le justifie, entamer la mise en œuvre du quatrième seuil.</li> </ul>	Mise en œuvre progressive de la structure retenue pour le quatrième seuil.

	Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
Planification des opérations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification courante fondée sur les capacités en vue du premier seuil</li> <li>Planification de contingence, au besoin, en prévision du deuxième seuil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification détaillée du deuxième seuil</li> <li>Planification de contingence, au besoin, en prévision du troisième seuil</li> <li>Envisager la possibilité de faire la transition au quatrième seuil et entamer la planification de contingence du quatrième seuil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité de planification élargie</li> <li>Planification détaillée du troisième seuil</li> <li>Planification détaillée du quatrième seuil, au besoin</li> </ul>	Capacité de planification de la guerre totale en place et en exploitation.
Cadence opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>OHG : rotation courante des unités</li> <li>Sinistre et état d'urgence</li> <li>Opérations domestiques</li> </ul>	<p>État d'urgence internationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Courte durée (60 jours de combat)</li> <li>Intensité moyenne</li> <li>Rotations contrôlées ou restreintes</li> <li>Sinistres et états d'urgence concurrents possibles</li> </ul>	<p>État d'urgence internationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Durée indéfinie</li> <li>Intensité moyenne à élevée</li> <li>Rotations contrôlées ou restreintes</li> <li>Sinistres et états d'urgence concurrents possibles</li> </ul>	<p>État de guerre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Durée indéfinie</li> <li>Rotations contrôlées ou restreintes</li> <li>Sinistres et états d'urgence concurrents probables</li> </ul>
Recrutement et instruction	Habituel	Choisir l'expansion en fonction de l'alerte stratégique; expansion complète envisagée si la situation le justifie	Expansion choisie mise en œuvre; préparation de la capacité d'expansion totale en cas de besoin	Expansion totale

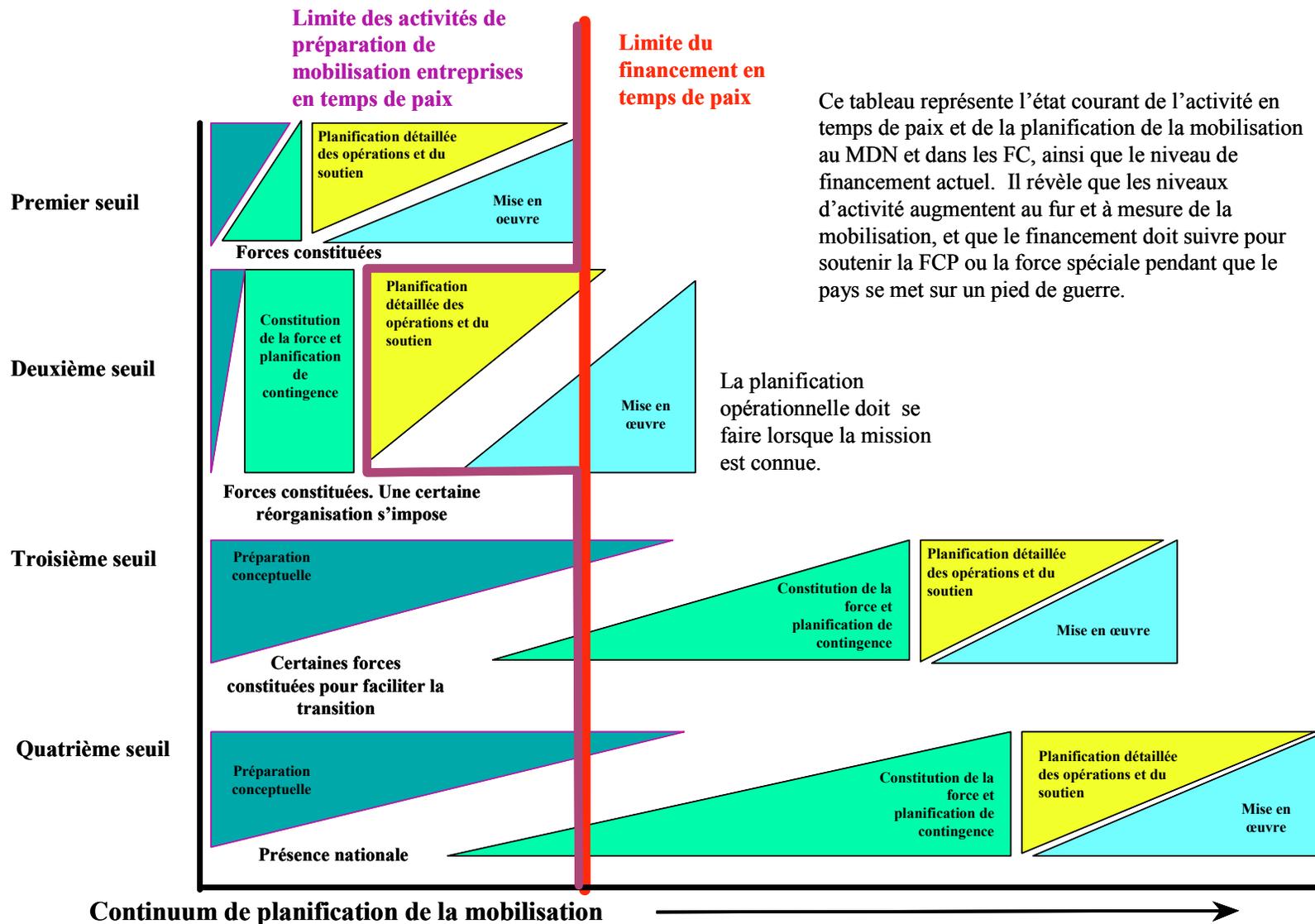
	Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
C <sup>3</sup> I	Structure habituelle	Renforcement de la structure existante en fonction des besoins	Renforcement notable de la structure existante. Les niveaux stratégique, opérationnel et tactique sont bien définis et distincts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure choisie en place</li> <li>• Niveaux de commandement définis</li> <li>• Possibilité de commandement opérationnel à l'étranger.</li> </ul>
Activité gouvernementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habituelle</li> <li>• Certains réservistes peuvent être rappelés en service actif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la liaison avec des organisations y compris PCC</li> <li>• Des mesures législatives d'urgence sont envisagées.</li> <li>• Il est probable que certains réservistes soient mis en service actif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Cabinet de guerre pourrait être constitué.</li> <li>• Des mesures législatives d'urgence sont promulguées s'il y a lieu.</li> <li>• On peut envisager de mettre tous les réservistes en service actif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration de l'état de guerre</li> <li>• Formation du Cabinet de guerre</li> <li>• Fonctionnement de comités spéciaux selon les besoins</li> </ul>
Compétences nécessaires	Doctrines, bassin de compétences professionnelles, présence militaire nationale par l'entremise de la Réserve	Capacité de planification d'urgence	Accroissement des compétences de commandement, contrôle et gestion	Mise en œuvre complète

	Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
Installations et aménagements	Activités courantes de la base.	Activités courantes de la base à une cadence opérationnelle plus élevée. Étudier la possibilité que les bases actuelles entraînent des troupes plus nombreuses.	Instruction dispensée selon un rythme accru. On fournira aux bases les moyens de dispenser l'instruction à des troupes plus nombreuses afin d'assurer le soutien et l'expansion de la FCP. Examiner la possibilité de rouvrir des bases fermées.	Les bases actuelles seront probablement surchargées. Il peut s'avérer nécessaire de rouvrir des bases fermées. Il faut peut-être créer de nouvelles bases.
Équipement et matériel	La capacité de fournir de l'équipement et du matériel pour déployer et soutenir la FCP pendant 60 jours de combat sera maintenue.	On préparera de l'équipement et du matériel dans le but de soutenir la FCP et d'en assurer peut-être la rotation au troisième seuil.	De l'équipement et du matériel seront produits pour soutenir une FCP permanente ou par rotation pendant une durée indéfinie dans le théâtre. Si les plans prévoient l'expansion vers une force spéciale, il faut aussi produire de l'équipement en quantité suffisante.	Produire l'équipement et le matériel nécessaires pour soutenir une force spéciale pendant une durée indéfinie dans le théâtre.
Transport et mouvement	S'assurer que des contrats et des accords sont en vigueur pour permettre à la FCP de se déployer dans n'importe quel théâtre dans les délais prescrits.	Continuer de s'assurer que la FCP est approvisionnée de manière suffisante.	Évaluer la capacité des infrastructures routière, ferroviaire et aérienne de répondre aux besoins militaires en cas d'expansion au quatrième seuil.	Apporter les modifications nécessaires à l'infrastructure de transport pour assurer un transport régulier des troupes et du matériel vers les zones d'entraînement et d'embarquement.

	<b>Premier seuil</b>	<b>Deuxième seuil</b>	<b>Troisième seuil</b>	<b>Quatrième seuil</b>
Infrastructure industrielle	Conserver une liste de fournisseurs possibles d'équipement militaire nécessaire et demeurer en rapport avec eux. Tenir compte du temps nécessaire à ces entreprises pour produire l'équipement requis. Constituer une réserve de composants et de matériel essentiels en quantité raisonnable.	Faire connaître à l'industrie la nécessité probable de produire le matériel nécessaire à la force militaire. Certains articles doivent être produits immédiatement pour approvisionner la FCP.	Amorcer la production du matériel nécessaire au soutien de la FCP pendant une durée indéfinie dans le théâtre.	Produire le matériel nécessaire à la force spéciale. La production dépendra de l'envergure de la force autorisée par le gouvernement.
Ressources financières	Peu de changement nécessaire. Les ressources financières doivent être d'un niveau suffisant pour déployer les troupes et l'équipement de la FCP dans un délai de 90 jours et assurer son soutien pendant 60 jours de combat.	Certains changements seront nécessaires. Les ressources devront augmenter substantiellement pour appuyer et soutenir la FCP dans le théâtre.	Le gouvernement doit attribuer des fonds à la force militaire et à l'industrie pour soutenir l'engagement militaire. Les fonds dépendront du niveau d'effort réel et prévu.	Économie de guerre. Il faut s'attendre à ce que l'État exerce un contrôle important sur l'économie. On réservera une somme importante pour entraîner, équiper et appuyer la force spéciale. Le niveau de participation convenu déterminera les coûts.

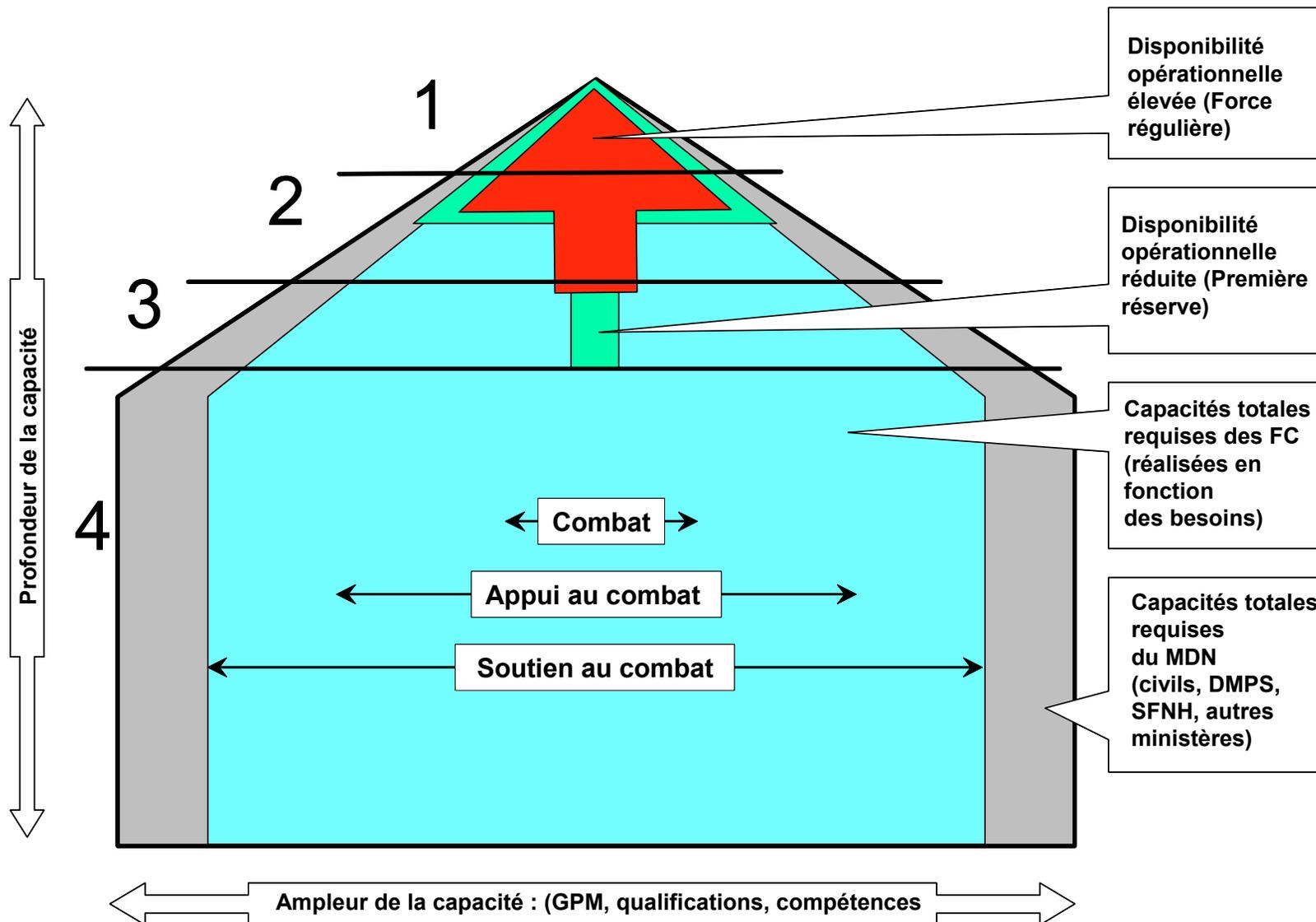
	Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
Liaison avec des organisations non gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de changement à l'échelle nationale.</li> <li>• Dans le théâtre, les commandants devraient tenir compte de la capacité des ONG de contribuer à leurs opérations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une liaison devrait être établie, probablement par le biais du gouvernement, pour faciliter l'opération militaire à l'échelle nationale.</li> <li>• Dans le théâtre, les commandants doivent tenir compte des capacités des ONG.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La liaison, probablement par le biais du gouvernement, devrait se poursuivre.</li> <li>• Dans le théâtre, les commandants doivent tenir compte des capacités des ONG.</li> </ul>	Un Cabinet de guerre sera probablement mis sur pied au sein du gouvernement. Le rôle de liaison cessera entre la force militaire et les ONG, car les questions d'approvisionnement national relèveront du gouvernement.
Volonté nationale	Des mesures seront prises afin de susciter la bonne volonté du public envers les militaires. On vise ainsi à créer un milieu généralement favorable auquel on peut faire appel en temps de conflit.	Le gouvernement devrait mettre en vigueur des mesures plus vigoureuses pour expliquer la nature du conflit à la population. Les militaires devraient faire connaître leurs interventions pour susciter le soutien du public et un recrutement potentiel.	Poursuite d'une campagne publicitaire favorable. Des mesures supplémentaires, particulières au conflit, devraient être prises pour augmenter la participation à la force militaire ou le soutien envers celle-ci.	Poursuite d'une campagne publicitaire favorable. Des mesures supplémentaires, particulières au conflit, devraient être prises pour augmenter la participation à la force militaire ou le soutien envers celle-ci.
Soutien social	Des instructions permanentes d'opération devraient être mises en place au sujet des répercussions juridiques et morales de la mobilisation.	Des programmes devraient être mis en place pour venir en aide aux familles des militaires pendant que ceux-ci sont affectés à l'étranger et aider les militaires à leur retour.	Des programmes devraient être mis en place pour venir en aide aux familles des militaires pendant que ceux-ci sont affectés à l'étranger et aider les militaires à leur retour.	Des programmes devraient être mis en place pour venir en aide aux familles des militaires pendant que ceux-ci sont affectés à l'étranger et aider les militaires à leur retour.

**ANNEXE B — CONTINUUM DE PLANIFICATION DE LA MOBILISATION**



Page blanche intentionnel

ANNEXE C — CONCEPT DU DÉVELOPPEMENT DE LA STRUCTURE DE LA FORCE DE MOBILISATION



Page blanche intentionnel

## ANNEXE D — LISTE DE CONTRÔLE DE LA PLANIFICATION DE LA MOBILISATION

Partie 1 : Développement de la force / du personnel			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Veiller à ce que le personnel de la Force régulière et celui de la Réserve soient combinés de manière à constituer une structure de force équilibrée et efficace.</li> <li>2. Veiller à ce que les membres de la Force régulière et de la Réserve soient conscients de leurs responsabilités en vertu des processus pertinents de prise de décisions et d'exécution établis aux fins du rappel de personnel en cas de mobilisation.</li> <li>3. Veiller à ce que des systèmes d'information du personnel adaptés soient en place afin d'appuyer la mobilisation.</li> <li>4. Au sein de la Force régulière et de la Réserve, élaborer une liste de compétences y compris linguistiques, techniques et informatiques, de groupes professionnels militaires ou d'autres spécialités non militaires susceptibles de servir au cours d'opérations de paix ou de la mobilisation. Le QGDN ainsi que les QG locaux</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer la Force régulière en appelant des membres de la Première réserve jusqu'au niveau de la sous-unité.</li> <li>2. Accroître l'instruction et l'état de préparation à cet égard durant les périodes de tension croissante.</li> <li>3. Préparer le personnel à mettre en œuvre les procédures de mobilisation et de déploiement.</li> <li>4. Examiner les plans pour augmenter les activités d'initiation au service et d'instruction des civils.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Continuer d'appeler la Première réserve jusqu'au niveau de l'unité.</li> <li>2. Donner au besoin de l'instruction supplémentaire aux unités et au personnel.</li> <li>3. Ordonner aux unités d'examiner et d'évaluer leurs plans de mobilisation à la lumière de la menace.</li> <li>4. Augmenter les activités d'initiation au service et d'instruction des civils.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutenir l'augmentation jusqu'au déploiement complet en fonction de la crise et des capacités nationales.</li> <li>2. Augmenter l'instruction de façon à en donner aux volontaires civils.</li> </ol>

Partie 1 : Développement de la force / du personnel			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<p>devraient disposer de cette liste pour faciliter la dotation des postes essentiels.</p> <p>5. Mettre périodiquement à jour l'instruction et la structure de la force en fonction des changements en matière de technologie militaire et des menaces perçues.</p> <p>6. Élaborer des plans conceptuels visant une meilleure initiation au service des réservistes et des volontaires civils en temps de crise.</p> <p>7. Élaborer des plans conceptuels visant l'expansion des installations de recrutement et d'instruction en période de crise nationale.</p> <p>8. Élaborer des politiques, des plans et des procédures conceptuels de mobilisation pour chaque élément des FC.</p>	<p>5. Ordonner aux unités de la Force régulière et de la Première réserve d'élaborer leurs plans de mobilisation à la lumière de la menace.</p> <p>6. Mettre à l'épreuve et évaluer périodiquement les politiques, les plans et les procédures d'exécution de la mobilisation et rectifier les lacunes cernées.</p> <p>7. Envisager la mise en œuvre de plans pour élargir les installations de recrutement et d'instruction.</p> <p>8. Déterminer les capacités militaires à favoriser pour faire face à la menace s'il faut passer aux troisième et quatrième seuils de la mobilisation.</p>	<p>5. Mettre des plans en œuvre afin d'accroître les installations de recrutement et d'instruction.</p> <p>6. Renforcer les unités existantes ou créer de nouvelles unités pour augmenter les capacités déterminées comme étant les plus recherchées au cours des opérations.</p>	

Partie 2 : Structure de la force			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<p>1. Continuellement examiner les tâches confiées aux membres de la Force régulière et aux réservistes pour s'assurer qu'elles répondent aux exigences les plus prioritaires.</p> <p>2. Examiner continuellement la structure de la force pour s'assurer qu'elle correspond aux menaces probables.</p> <p>3. Vérifier périodiquement les systèmes du personnel pour veiller à ce qu'ils puissent assurer efficacement le passage du statut des réservistes de l'instruction de temps de paix au service actif.</p> <p>4. Établir un système permettant de tenir à jour de l'information personne-ressource (p. ex., adresse personnelle et numéro de téléphone) à l'intention des réservistes.</p>	<p>1. Organiser des groupes d'aide au déploiement à l'intention des réservistes en vue de déterminer combien d'entre eux sont disponibles pour renforcer la FCP pendant le deuxième seuil. Ce processus permettra aussi d'évaluer le nombre de réservistes potentiellement disponibles au troisième et au quatrième seuils.</p> <p>2. Fournir des renforts à la FCP (la FCP compterait 20 p. 100 de réservistes).</p> <p>3. Fournir des renforts pour soutenir et, s'il y a lieu, assurer la rotation de la FCP.</p> <p>4. Dans les cas où il est nécessaire d'augmenter l'état de préparation, aviser les réservistes qu'ils peuvent être mobilisés.</p>	<p>1. Dans les cas où il est nécessaire d'augmenter l'état de préparation, aviser les réservistes qu'ils pourraient être mobilisés.</p> <p>2. Présélectionner les réservistes avertis qu'ils pourraient être en service actif pour faire en sorte d'employer de la manière la plus avantageuse ceux qui possèdent des connaissances et des compétences essentielles.</p> <p>3. Compte tenu de la menace perçue, augmenter les budgets d'instruction et les niveaux d'effectif des unités de réservistes pour améliorer la disponibilité.</p> <p>4. Mettre en œuvre des plans visant à accroître les activités d'initiation au service et d'instruction des réservistes et des volontaires civils.</p>	<p>1. Déploiement complet.</p> <p>2. Mettre en œuvre les plans et les programmes du personnel s'appliquant aux réservistes et devant être appliqués au moment de la mobilisation.</p> <p>3. Augmenter les installations de recrutement et d'instruction pour pouvoir accueillir un plus grand nombre de civils.</p>

Partie 2 : Structure de la force			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<p>5. Créer des plans visant à augmenter le recrutement dans la Force régulière et la Réserve en cas de conflit.</p>	<p>5. S'assurer que la Force de réserve est en mesure d'exécuter ses plans relatifs au personnel pour les troisième et quatrième seuils.</p> <p>6. Déterminer les lacunes en matière de compétences fondamentales au sein des unités et identifier le personnel en mesure de combler les postes visés.</p> <p>7. Sélectionner au sein de la Réserve supplémentaire du personnel convenant aux postes qui ne peuvent être comblés par la Force régulière ou la Première réserve.</p> <p>8. Fournir aux réservistes avertis qu'ils seront en service actif un guide contenant des listes de contrôle, afin qu'ils puissent prendre des dispositions liées à leurs responsabilités non militaires dans le contexte de la mobilisation.</p> <p>9. Établir des politiques et des procédures pour faire en sorte que les personnes à charge des militaires mobilisés reçoivent rapidement toutes les prestations auxquelles elles sont admissibles.</p>		

Partie 2 : Structure de la force			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
	<p>10. Examiner les plans visant à accroître les activités d'initiation au service et d'instruction des réservistes et des civils.</p> <p>11. En fonction de la menace perçue, augmenter le budget d'instruction des unités de réservistes pour accroître la disponibilité opérationnelle.</p> <p>12. Ordonner à chacune des unités de la Réserve d'envoyer aux QG locaux et au QGDN une liste de tous leurs membres disposés à être en service actif.</p>		

Partie 3 : Planification opérationnelle et cadence des opérations			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définir les exigences en matière d'exécution de la mobilisation dans le cas de toutes les unités des FC et s'assurer que chacune d'entre elles a élaboré des plans efficaces de mobilisation fondés sur ces exigences.</li> <li>2. S'assurer que les membres de la Force régulière et de la Réserve sont conscients de leurs responsabilités en vertu des processus pertinents de prise de décisions et d'exécution établis aux fins du rappel de personnel en cas de mobilisation.</li> <li>3. Veiller à ce qu'il existe des systèmes de gestion de l'information pour appuyer le processus de prise de décisions et d'exécution en cas de mobilisation.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre à l'épreuve et évaluer périodiquement les politiques, les plans d'exécution de la mobilisation et rectifier les lacunes cernées.</li> <li>2. Mener au sein de toutes les unités des épreuves et des exercices pour assurer l'état de préparation aux fins de la mobilisation.</li> <li>3. Examiner et mettre à jour des plans pour augmenter les activités d'initiation au service des réservistes et des volontaires civils.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aviser les autorités militaires et civiles chargées de la protection civile de la possibilité d'une mobilisation. Augmenter l'état de préparation s'il y a lieu.</li> <li>2. Ordonner à des unités auxquelles est accordée une priorité élevée d'examiner et d'évaluer leurs plans de mobilisation et de déploiement, à la lumière de la menace; augmenter l'instruction de ces unités.</li> <li>3. Mettre en œuvre des plans pour augmenter les activités d'initiation au service et d'instruction des réservistes et des volontaires civils.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmenter l'instruction et fournir au besoin de l'instruction aux réservistes et aux volontaires civils mobilisés.</li> <li>2. Présenter aux autorités supérieures des rapports de situation pertinents.</li> <li>3. Capacité de planification de guerre totale en place et en exploitation.</li> </ol>

Partie 3 : Planification opérationnelle et cadence des opérations			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<p>4. Mettre à jour les politiques et les procédures visant le rappel des réservistes et des unités pour veiller à ce qu'elles appuient efficacement les exigences de la mission de mobilisation.</p> <p>5. Élaborer et mettre périodiquement à jour l'inventaire du matériel des FC pour indiquer la quantité d'équipement et sa déployabilité.<sup>1</sup></p> <p>6. Élaborer des plans conceptuels en vue d'augmenter l'initiation au service des réservistes et des volontaires civils en temps de crise.</p>	<p>4. Mettre au point des systèmes d'évaluation normalisés et évaluer périodiquement les ressources et les systèmes touchant la logistique, l'instruction, le personnel, l'équipement, la gestion de l'information et la mobilisation. Fournir des données sur la capacité des ressources et des systèmes pour appuyer les politiques, les options et les procédures liées à la mobilisation.</p> <p>5. En fonction de la menace perçue, avertir les autorités militaires et civiles pertinentes en matière d'état d'urgence de la possibilité de mise en service de la Réserve.</p> <p>6. Amorcer des plans de contingence pour soutenir la FCP dans le théâtre d'opérations.</p>	<p>4. Envisager de mettre en œuvre les plans visant à augmenter les installations de recrutement et d'instruction.</p> <p>5. Élargir les capacités de planification pour assurer la planification détaillée du troisième seuil et, s'il y a lieu, la planification du quatrième seuil.</p>	

<sup>1</sup> Le Système d'information - Acquisition et soutien (Matériel) (SIASM) qui devrait être prêt avant 2004-2005 répond à cette exigence.

Partie 3 : Planification opérationnelle et cadence des opérations			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
	<p>7. Définir les rôles et les responsabilités des unités à la mobilisation.</p> <p>8. Envisager des plans pour soutenir la FCP indéfiniment, élargir l'engagement d'une force spéciale ou les deux.</p>		

Partie 4 : Recrutement et instruction			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<p>1. Dispenser une instruction qui prépare les unités et le personnel à remplir leurs missions d'urgence en temps de guerre.</p> <p>2. Élaborer un programme permettant d'augmenter l'instruction et l'état de préparation aux fins de l'instruction en période de tension croissante.</p> <p>3. Évaluer sélectivement la capacité des unités qui se déploient précocement d'exécuter les procédures de déploiement; corriger les lacunes.</p> <p>4. Examiner et mettre à jour périodiquement les politiques, les plans et les activités d'instruction pour veiller à ce que l'instruction prépare efficacement les unités et le personnel à remplir leurs missions d'urgence en temps de guerre.</p>	<p>1. Élaborer un programme pour améliorer l'instruction et l'état de préparation aux fins de l'instruction durant les périodes de tension croissante.</p> <p>2. Évaluer les unités et les membres de la Réserve pour veiller à ce que l'instruction les prépare à remplir leurs missions d'urgence en temps de guerre.</p> <p>3. Donner de l'instruction qui prépare le personnel à appliquer les procédures de mobilisation et de déploiement. Évaluer l'instruction dans le cadre d'exercices de mobilisation.</p> <p>4. Examiner des plans pour augmenter le recrutement et la capacité de recrutement en cas de mobilisation partielle ou complète.</p>	<p>1. Augmenter les activités d'instruction.</p> <p>2. Donner au besoin de l'instruction supplémentaire aux unités/individus.</p> <p>3. Préparer les installations d'instruction des FC au cas où il s'avérerait nécessaire d'augmenter (ou de réduire) les activités d'instruction en raison de la mobilisation.</p> <p>4. Mettre en œuvre des plans pour augmenter le recrutement et l'instruction.</p>	<p>1. Mettre en œuvre des plans pour augmenter le recrutement et l'instruction.</p> <p>2. Entraîner un nombre croissant de recrues dans les FC.</p>

Partie 4 : Recrutement et instruction			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<p>5. Évaluer l'état de préparation opérationnelle et l'efficacité des unités et du personnel qui risquent d'être mobilisés si les tensions débouchent sur un conflit militaire; corriger les lacunes.</p> <p>6. Créer des plans de contingence en vue d'augmenter le recrutement et la capacité de recrutement en cas de mobilisation.</p>	<p>5. Renforcer les succès au niveau du recrutement.</p> <p>6. Déterminer les lacunes au niveau de la Force régulière et de la Réserve attribuables au déploiement de la FCP; se préparer à recruter pour ces postes au début du troisième seuil.</p> <p>7. Préparer les installations d'instruction des FC en vue d'augmenter ou de réduire les activités d'instruction en raison de la mobilisation.</p>		

Partie 5 : Commandement, contrôle, communications et informatique (C <sup>3</sup> I)			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<p>1. Structure existante.</p> <p>2. Veiller à ce que le C<sup>3</sup>I réponde aux exigences en matière de mobilisation et de déploiement d'urgence/mise en service des unités.</p> <p>3. Mener périodiquement des essais et des exercices pour évaluer les plans, les procédures et l'équipement C<sup>3</sup>I.</p> <p>4. Élaborer des plans pour augmenter l'état de préparation et les capacités en matière de C<sup>3</sup>I durant les périodes de tension croissante.</p>	<p>1. Structure existante avec renforcement de la Réserve.</p> <p>2. Établir les autorisations pertinentes et déterminer les responsabilités des organismes civils en ce qui touche la mise en œuvre des mesures de contrôle visant à appuyer la fonction militaire C<sup>3</sup>I durant la mobilisation.</p>	<p>1. Aviser les quartiers généraux, les unités et les installations C<sup>3</sup>I appropriés et augmenter leur état de préparation.</p> <p>2. Mettre en œuvre les plans de sécurité C<sup>3</sup>I appropriés.</p> <p>3. Évaluer la nécessité d'établir des capacités C<sup>3</sup>I supplémentaires. Déterminer les priorités des besoins. Prendre des mesures pour répondre aux besoins.</p>	<p>1. Appliquer les plans C<sup>3</sup>I qui appuient la mobilisation.</p> <p>2. Envisager la possibilité d'établir un niveau opérationnel de commandement à l'étranger.</p> <p>3. Cerner les problèmes de C<sup>3</sup>I qui nuisent à la mobilisation et prendre des mesures correctives immédiatement.</p>

Partie 6 : Activité gouvernementale			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<p>1. Veiller à ce que des documents juridiques et règlements touchant la mobilisation existent, soient complets et compatibles.</p>	<p>1. Rédiger ou mettre à jour la législation qui peut s'avérer nécessaire au cours des troisième et quatrième seuils.</p> <p>2. Augmenter les ressources financières du MDN et des FC.</p>	<p>1. Promulgation possible de mesures législatives d'urgence.</p> <p>2. Déclaration possible de l'état de guerre et formation possible du Cabinet de guerre.</p> <p>3. Le MDN et les FC auront besoin de subventions financières pour soutenir et élargir la FCP et pour entraîner et équiper les recrues.</p> <p>4. Examiner les règlements d'urgence et se préparer à invoquer ceux qui conviennent le mieux à la crise au fur et à mesure qu'elle évolue.</p> <p>5. Lorsque des documents faisant autorité sont invoqués, coordonner la préparation de mesures conjointes avec les autres organismes touchés.</p>	<p>1. Déclaration de l'état de guerre et formation probable du Cabinet de guerre.</p> <p>2. Appliquer les documents d'urgence qui font autorité. Assurer la coordination avec d'autres organismes touchés afin qu'ils invoquent parallèlement les documents pertinents faisant autorité.</p>

Partie 7 : Installations et aménagements			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<p>1. Veiller à ce qu'il existe des installations adaptées à l'instruction du personnel et des unités ainsi qu'à l'entreposage et à l'entretien de l'équipement pertinent.</p> <p>2. Veiller à ce que les installations et les procédures soient appropriées pour assurer l'entretien de l'équipement durant les périodes de tension croissante ou au moment de la mobilisation.</p> <p>3. Élaborer des plans pour augmenter l'état de préparation des installations et des aménagements durant les périodes de tension croissante.</p>	<p>1. Examiner les plans de mobilisation pour veiller à ce que les installations et aménagements militaires puissent être augmentés suffisamment pour répondre aux exigences de la mobilisation.</p> <p>2. Inspecter les installations et aménagements, en cerner les lacunes, établir des priorités et prendre des mesures correctives.</p> <p>3. Dresser la liste des bases qui serviront à l'instruction en cas de recrutement accru et de mobilisation.</p> <p>4. Élaborer des plans avec des entreprises de construction et d'autres entreprises ou organismes aux fins de l'exécution des travaux d'expansion des installations et aménagements au moment de la mobilisation.</p>	<p>1. Cerner les restrictions qui exigent des exemptions législatives dans le cas des activités techniques.</p> <p>2. Établir les priorités. Catégoriser les projets liés à la mobilisation et en accélérer la mise en œuvre au besoin. Se préparer à financer les programmes en conséquence.</p> <p>3. Mettre en œuvre les plans établis avec des entreprises de construction aux fins de l'exécution des travaux d'expansion des installations et aménagements au moment de la mobilisation.</p> <p>4. Envisager la nécessité d'ouvrir des bases ayant été fermées.</p>	<p>1. Continuer d'activer les installations et aménagements supplémentaires.</p> <p>2. Envisager l'ouverture de nouvelles bases; assurer la mise en œuvre s'il y a lieu.</p> <p>3. Appliquer les plans de mobilisation ayant trait aux installations et aux aménagements. Inclure les contrats de construction et les autres contrats.</p> <p>4. Occuper les installations gouvernementales et les installations louées qui ont été mises en réserve.</p>

Partie 8 : Équipement et matériel			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<p>1. Équiper les unités pour répondre aux besoins d'instruction de temps de paix.</p> <p>2. Veiller à ce que le matériel attribué à certaines unités soit bien entretenu et à ce qu'il existe des procédures pour en assurer l'entretien durant une période de tension croissante.</p> <p>3. Inclure l'équipement dans les évaluations de l'état de préparation opérationnelle et de la mobilisation.</p>	<p>1. Mettre en œuvre des plans visant à accroître la disponibilité opérationnelle du matériel. Si la rotation de la FCP est prévue, se préparer à transporter des troupes, des véhicules de rechange et des pièces pour 60 jours de combat supplémentaires. S'il faut assurer le soutien de la FCP dans le théâtre, les besoins seront fondés sur l'attrition prévue de la FCP. Faire l'inventaire de l'équipement ayant une date limite (p. ex., l'équipement de DNBC) et remplacer les articles expirés.</p> <p>2. Élaborer un plan échelonné pour accroître la disponibilité opérationnelle du matériel durant les périodes de tension croissante.</p> <p>3. Déterminer les manques qui se situent au niveau du matériel critique, établir des priorités et prendre des mesures pour combler les lacunes.</p>	<p>1. Distribuer du matériel supplémentaire aux unités mobilisées.</p> <p>2. Doter tous les postes du Centre de coordination de la logistique de la Défense nationale pour coordonner l'ensemble des ressources matérielles nationales.</p> <p>3. Envisager l'utilisation de stocks de mobilisation périmés et (ou) d'équipement de conception civile.</p>	<p>1. Déterminer les besoins en équipement et prendre des mesures pour faire l'acquisition du matériel nécessaire.</p>

Partie 8 : Équipement et matériel			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
4. S'assurer que le MDN et les FC sont en mesure de conserver le matériel nécessaire en stock pour constituer et soutenir la FCP pendant plus de 60 jours de combat, remplacer l'équipement endommagé et détruit au combat et équiper la force de deuxième échelon.	4. Étudier la possibilité d'activer le Centre de coordination de la logistique de la Défense nationale.	<p>4. Dans le cas des unités déployées rapidement, respecter les exigences en matériel du tableau des effectifs de guerre.</p> <p>5. Envisager de distribuer ou de réinstaller ailleurs le matériel qui risque d'être touché lors d'une attaque préventive.</p> <p>6. Activer le parc de matériel de la Réserve.</p> <p>7. Coordonner l'acquisition d'équipement avec les alliés.</p>	

Partie 9 : Transport et mouvement			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<p>1. Déterminer les besoins et les capacités en matière de transport pour appuyer la mobilisation et le déploiement.</p> <p>2. Élaborer les capacités de transport nécessaires ainsi que les calendriers. Ces calendriers doivent inclure le transport aérien et maritime militaire et commercial.</p> <p>3. Déterminer des zones à proximité des points d'embarquement où laisser les troupes et l'équipement avant le départ.</p> <p>4. Prendre des dispositions auprès de compagnies civiles de transport maritime pour aider à déployer la FCP en cas de conflit.</p>	<p>1. Élaborer des plans en vue de déplacer l'équipement de la FCP d'abord aux points d'embarquements, puis vers le théâtre d'opérations.</p> <p>2. Établir des liens avec les autorités civiles du port de destination ou avec le coordonnateur du mouvement de la coalition pour faciliter le déchargement des troupes et de l'équipement</p> <p>3. Amorcer des activités de planification et de coordination avec des organismes pertinents des secteurs public et privé pour assurer le contrôle des ressources de transport.</p> <p>4. Déterminer la capacité du MDN et des FC liée à l'application des plans de transport/mouvement et en rendre compte.</p>	<p>1. Aviser les unités militaires appropriées et les sociétés commerciales de transport de la probabilité de l'application des plans de transport et de mouvement.</p> <p>2. Appliquer les plans de transport relatifs au troisième seuil.</p> <p>3. Élaborer ou réviser des plans de transport en prévision du quatrième seuil.</p> <p>4. Prendre des mesures juridiques et politiques pour exercer un contrôle sur les ressources nationales de transport.</p>	<p>1. Réviser et mettre en œuvre les plans et les procédures de transport.</p> <p>2. Appliquer au besoin des documents faisant autorité pour accélérer les activités de transport.</p> <p>3. Résoudre les conflits de priorité en matière de transport.</p>

Partie 9 : Transport et mouvement			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
5. Coordonner les plans de transport et les calendriers des mouvements avec les autorités militaires et civiles compétentes.	<p>5. Selon la situation, effectuer des vérifications d'état-major de l'équipement militaire et civil disponible pour transporter les troupes et l'équipement aux secteurs d'entraînement, aux zones d'embarquement et dans le théâtre d'opérations.</p> <p>6. Élaborer des plans pour déplacer l'équipement et les troupes nécessaires au soutien de la FCP pendant le deuxième seuil et le troisième seuil au besoin. Si l'on s'attend à une mobilisation nationale, élaborer des plans de transport en prévision du quatrième seuil.</p> <p>7. Envisager la nécessité d'un Centre de coordination des mouvements de la Défense nationale et en établir la structure.</p> <p>8. Envisager la mise en place d'équipement pour faciliter le transport.</p>	<p>5. Commencer à améliorer l'infrastructure de transport liée à la mobilisation.</p> <p>6. Assurer la dotation complète du Centre de contrôle des mouvements de la Défense nationale (CCMDN) pour assurer la coordination des ressources nationales de transport.</p> <p>7. Envisager la mise en place d'équipement pour faciliter le transport.</p> <p>8. Envisager des améliorations à l'infrastructure nationale de transport pour faciliter la poursuite des activités du troisième seuil et peut-être du quatrième seuil de la mobilisation.</p>	

Partie 10 : Infrastructure industrielle			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre au point une liste de matériel, de services et d'installations d'urgence en cas de guerre qui devront être disponibles au moment de la mobilisation.</li> <li>2. Définir des articles de remplacement acceptables et d'autres fournisseurs pour le matériel d'état de guerre.</li> <li>3. Établir des mécanismes de transfert de données techniques, apporter des changements de conception technique et accorder des exemptions.</li> <li>4. Constituer une réserve des articles qu'il sera difficile de remplacer (p. ex., à long délai de livraison) ou qui ne sont pas produits au Canada.</li> <li>5. Déterminer les mesures relatives à l'état de préparation des industries de défense qui devront être mises en œuvre au deuxième seuil.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Examiner les plans de soutien des opérations et du matériel pour déterminer les systèmes d'arme et l'équipement principal qui peuvent nécessiter des dispositions de production en attente durant les étapes avancées de la mobilisation.</li> <li>2. Élaborer une liste de fournisseurs éventuels de matériel, de services et d'installations d'urgence en cas de guerre.</li> <li>3. Consulter d'autres institutions de l'État sur le renforcement des secteurs industriels qui seront essentiels pour assurer le soutien matériel durant les étapes avancées de la mobilisation.</li> <li>4. Appliquer les mesures relatives à l'état de préparation des industries de défense qui devront être mises en œuvre au deuxième seuil s'il y a lieu.</li> <li>5. Déterminer les mesures relatives à l'état de préparation des industries de défense qui devront être mises en œuvre au troisième seuil s'il y a lieu.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Envisager une augmentation subite de la production pour soutenir la FCP.</li> <li>2. Appliquer au besoin les plans nécessaires à l'augmentation de la production du matériel d'urgence en prévision d'un quatrième seuil de la mobilisation.</li> <li>3. Mettre en œuvre des mesures particulières relatives à l'état de préparation des industries de défense.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en œuvre les documents faisant autorité et les accords pertinents pour augmenter la production au besoin afin d'appuyer la mobilisation.</li> <li>2. Mettre en œuvre l'ensemble des mesures relatives à l'état de préparation des industries de défense.</li> </ol>

Partie 10 : Infrastructure industrielle			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
	<ul style="list-style-type: none"><li>6. Négocier des contrats de secours.</li> <li>7. Examiner et mettre à jour des plans de production d'urgence.</li></ul>		

Partie 11 : Finances			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<p>1. Obtenir les fonds approuvés par le Parlement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>donner aux réservistes de l'instruction visant l'exécution de leurs tâches d'urgence de guerre;</li> <li>mener périodiquement des exercices de mobilisation qui incluent à la fois la Force régulière et la Réserve;</li> <li>maintenir les FC à un niveau qui leur permettra de déployer et de soutenir la FCP pendant une période pouvant atteindre un an dans le théâtre, ou 60 jours de combat.</li> </ul> <p>2. Fournir des fonds suffisants à la Force de réserve afin qu'elle dispose de suffisamment de personnel et d'équipement et qu'elle reçoive l'instruction nécessaire pour remplir ses missions en cas d'urgence.</p> <p>3. Prévoir des crédits d'urgence supplémentaires qui seront nécessaires au maintien et au soutien des forces mobilisées.</p>	<p>1. Coordonner les activités avec les organismes de financement pour s'assurer qu'ils sont prêts à présenter les demandes de crédits supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires au troisième et quatrième seuils.</p> <p>2. Coordonner l'examen et la rationalisation du Programme des services de la Défense par les chefs de groupe.</p> <p>3. Assurer la liaison avec le Conseil du Trésor pour obtenir l'autorisation nécessaire à l'augmentation appropriée du pouvoir de dépenser du</p>	<p>1. Présenter des demandes de crédits supplémentaires.</p> <p>2. Continuer d'assurer le contrôle et la gestion du Programme des services de la Défense.</p> <p>3. Fournir les fonds nécessaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>soutenir la FCP, la force spéciale ou les deux;</li> <li>entraîner et payer les</li> </ul>	<p>1. S'assurer de la pertinence des plans et des procédures utilisés pour augmenter les crédits de la Défense aux fins du maintien et du soutien des forces mobilisées.</p> <p>2. Envisager des plans pour réduire les crédits de la Défense au début de la démobilisation.</p> <p>3. Contrôler et gérer le Programme des services de la Défense lorsqu'il est ramené d'un niveau d'urgence au niveau de temps de paix.</p>

Partie 11 : Finances			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
4. Assurer de façon continue et efficace le contrôle et la gestion du Programme des services de la Défense.	<p>Ministère et coordonner le tout en fonction des niveaux d'alerte de plus en plus élevés.</p> <p>4. Assurer le contrôle d'un Programme des services de la Défense plus étendu.</p> <p>5. Soumettre des demandes de crédits supplémentaires d'attente.</p> <p>6. Obtenir du financement supplémentaire pour soutenir la FCP (le déploiement est assuré au moyen du budget habituel du MDN et des FC).</p>	<p>recrues;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• acheter de l'équipement et des pièces consommables;</li> <li>• obtenir des secteurs d'entraînement, les rouvrir ou les remettre à neuf.</li> </ul>	

Partie 12 : Liaison avec des organismes non gouvernementaux			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<p>But : Établir des relations de collaboration en temps de paix pour faciliter les relations civilo-militaires dans toute la gamme du conflit</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Communiquer avec des ONG canadiens et internationaux importants pour établir des rapports profitables aux forces déployées.</li> <li>2. Identifier des Canadiens qui possèdent des connaissances et des compétences qui en font du personnel de liaison compétent et, si possible, les recruter dans la Force de réserve.</li> <li>3. Si possible, prendre contact avec les ONG et établir des rapports avec eux dans les zones de la mission, et se tenir au courant de leurs capacités et de leurs mandats.</li> <li>4. Encourager les associations entre les FC et les entreprises canadiennes ayant des ressources potentiellement utiles.</li> </ol>	<p>But : Établir le fondement de relations constructives dans le théâtre d'opérations qui facilitent la mission.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Communiquer avec les ONG et établir des rapports avec eux dans la zone de la mission, et se tenir au courant de leurs capacités et de leurs mandats.</li> <li>2. Chercher à recueillir les suggestions de spécialistes nationaux et étrangers au sujet de la zone de la mission.</li> <li>3. Nommer des officiers d'état-major aux QG interarmées et combinées dans la zone de la mission pour diriger la liaison.</li> <li>4. Déterminer des intervenants dans la zone de la mission et établir des rapports avec eux.</li> </ol>	<p>But : Maintenir et promouvoir des relations dans le théâtre d'opérations qui facilitent la mission.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Communiquer avec les ONG et établir des rapports avec eux dans le théâtre d'opérations et se tenir au courant de leurs capacités et de leurs mandats.</li> <li>2. Si possible, assurer la coordination avec des organismes civils pour assurer la protection et l'évacuation des non-combattants.</li> <li>3. Désigner des endroits où les officiers d'état-major peuvent établir une liaison de niveau stratégique, opérationnel et tactique avec des intervenants dans le théâtre d'opérations.</li> <li>4. Au Canada, établir des rapports (probablement par le biais du gouvernement) avec des organismes civils.</li> </ol>	<p>But : Maintenir et promouvoir des relations dans le théâtre d'opérations qui facilitent la mission.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Communiquer avec les ONG et établir des rapports avec eux dans le théâtre d'opérations et se tenir au courant de leurs capacités et de leurs mandats.</li> <li>2. Si possible, assurer la coordination avec des organismes civils pour assurer la protection et l'évacuation des non-combattants.</li> <li>3. Désigner des endroits où les officiers d'état-major peuvent établir une liaison de niveau stratégique, opérationnel et tactique avec des intervenants dans le théâtre d'opérations.</li> <li>4. Au Canada, établir des rapports par le biais du Cabinet de guerre avec des organismes civils.</li> </ol>

Partie 12 : Liaison avec des organismes non gouvernementaux			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
	<p>5. Établir des endroits où les officiers d'état-major peuvent nouer des liens de niveau stratégique, opérationnel et tactique avec des intervenants dans la zone de la mission.</p> <p>6. Au Canada, établir des liens (probablement par le biais du gouvernement) avec des ONG canadiens et des représentants canadiens d'ONG internationaux.</p>		

<b>Partie 13 : Volonté nationale</b>			
<b>Premier seuil</b>	<b>Deuxième seuil</b>	<b>Troisième seuil</b>	<b>Quatrième seuil</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élaborer et maintenir des programmes visant à promouvoir le service dans les FC et encourager la diversité dans les FC.</li> <li>2. Maintenir et élargir les activités des FC visant à augmenter leur visibilité à l'échelle communautaire et nationale, et favoriser le soutien envers les FC.</li> <li>3. Encourager et appuyer le scoutisme et le mouvement des Cadets.</li> <li>4. Encourager les membres des FC à parler et à écrire au sujet des avantages du service militaire au plan personnel et pour la collectivité.</li> <li>5. Encourager la discussion au sujet des questions militaires.</li> <li>6. Accroître la visibilité des FC en s'entraînant dans les régions urbaines et en invitant les gens à regarder.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lancer des campagnes dynamiques de sensibilisation pour le public visant à faire mieux comprendre le conflit et le rôle qu'y exerce le Canada, et à susciter un appui envers les FC.</li> <li>2. Renseigner le public sur les capacités des FC, les contraintes auxquelles elles font face et leur capacité d'apporter leur contribution.</li> <li>3. Encourager les membres des FC à parler et à écrire au sujet des avantages du service militaire au plan personnel et pour la collectivité.</li> <li>4. Augmenter le contact des civils avec les FC en s'entraînant dans les régions urbaines et en invitant les gens à regarder.</li> <li>5. Continuer d'utiliser les stands d'information et de recrutement dans les écoles et lors des événements publics.</li> <li>6. Renforcer les programmes ayant du succès et élaborer de nouveaux programmes adaptés au conflit actuel.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Encourager les membres des FC à parler et à écrire au sujet des avantages du service militaire au plan personnel et pour la collectivité.</li> <li>2. Élaborer de nouveaux programmes et les mettre en œuvre au besoin.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Encourager les membres des FC à parler et à écrire au sujet des avantages du service militaire au plan personnel et pour la collectivité.</li> <li>2. Élaborer de nouveaux programmes et les mettre en œuvre au besoin.</li> <li>3. Renforcer et augmenter les campagnes de sensibilisation pour le public.</li> </ol>

Partie 13 : Volonté nationale			
<b>Premier seuil</b>	<b>Deuxième seuil</b>	<b>Troisième seuil</b>	<b>Quatrième seuil</b>
7. Poursuivre les programmes de formation des FC dans les universités et les collèges civils. 8. Faire plus ample usage des stands d'information et de recrutement dans les écoles et lors des événements publics.			

Partie 14 : Soutien social			
Premier seuil	Deuxième seuil	Troisième seuil	Quatrième seuil
<p>1. Obtenir des avis juridiques sur les conséquences de la mobilisation pour les membres des FC (Force régulière et Réserve) et les personnes à leur charge.</p> <p>2. Envisager les conséquences de la mobilisation pour les familles ayant à leur tête un militaire célibataire ou dans lesquelles les deux parents sont militaires.</p> <p>3. Communiquer avec les militaires et leurs familles au sujet de certains aspects liés au soutien social.</p>	<p>1. Organiser des groupes d'aide au déploiement pour préparer les réservistes et leurs familles au service actif.</p> <p>2. Envisager l'ouverture de centres de soutien des familles.</p> <p>3. Élaborer des programmes de réhabilitation à l'intention des anciens combattants de retour; les mettre en œuvre s'il y a lieu.</p> <p>4. Communiquer avec les militaires et leurs familles au sujet de certains aspects liés au soutien social.</p>	<p>1. Ouvrir des centres de soutien des familles au besoin.</p> <p>2. Envisager la possibilité de fournir certains services sociaux aux personnes à charge du personnel déployé.</p> <p>3. Élaborer des programmes de réhabilitation à l'intention des anciens combattants de retour; les mettre en œuvre s'il y a lieu.</p> <p>4. Communiquer avec les militaires et leurs familles au sujet de certains aspects liés au soutien social.</p>	<p>1. Ouvrir des centres de soutien des familles au besoin.</p> <p>2. Envisager la possibilité de fournir certains services sociaux aux personnes à charge du personnel déployé.</p> <p>3. Élaborer des programmes de réhabilitation à l'intention des anciens combattants de retour; les mettre en œuvre s'il y a lieu.</p> <p>4. Communiquer avec les militaires et leurs familles au sujet de certains aspects liés au soutien social.</p>

## ANNEXE E — CALENDRIER DE PRODUCTION DU MATÉRIEL

**Note** Les chiffres indiqués sont des approximations basées sur le système comptable SIGEAT 3 et sur des entretiens avec le personnel du SMA(Mat). De par la nature même du remplacement d'équipement et des pannes, il est impossible d'établir les chiffres exacts. Toutefois, les données indiquées étaient conformes en mars 2001.

Service	Catégorie d'article	Nom d'article	P.-ress du SMA(Mat)	Source <sup>2</sup>	Délai avant la première livraison <sup>3</sup>	Taux de production <sup>4</sup>	Besoin au deuxième seuil <sup>5</sup>	Stocks actuels	Différence
Armée de terre	Armes	Pistolet Browning 9-mm	DGGPET-DAPES 5	E	Catégorie fermée	N'est plus produit	1 187	2 744	1 557
		Mitrailleuse moyenne C6	DGGPET-DAPES 5	E	Inconnu	Inconnu	517 365	1 787 souples 833 coaxiales	1 270 468
		Fusil d'assaut C7	DGGPET-DAPES 5	N	1 an : Entreprise ouverte	10 000 par mois	1 304	39 223	37 919
		Carabine d'assaut C8 <sup>6</sup>	DGGPET-DAPES 5	N	1 an : Entreprise ouverte	Inconnu	12 416	1 206	-11 210
		Mitrailleuse légère C9	DGGPET-DAPES 5	E	Inconnu	Inconnu	961	3 164	2 203
		Mitrailleuse lourde de cal .50	DGGPET-DAPES 5	E	Inconnu	Inconnu	114	1 603	1 489

<sup>2</sup> Fournisseur national ou étranger.

<sup>3</sup> Temps nécessaire au fabricant pour produire l'article. Au déclenchement d'un conflit d'envergure, le Canada serait l'un des divers pays en concurrence pour obtenir ces produits, de sorte que ces délais pourraient varier considérablement.

<sup>4</sup> Correspond au taux de production du fabricant dans des conditions normales. Un état de crise internationale grave ou un état de guerre pourrait influencer suffisamment sur les conditions de production pour modifier sensiblement le taux de production.

<sup>5</sup> Les chiffres indiquent les besoins de la FCP. Il en faudrait davantage pour entraîner une force de deuxième échelon et soutenir la FCP pendant le déploiement. On ne calcule pas l'attrition des véhicules des navires, des avions et des munitions.

<sup>6</sup> L'écart concernant les C7-C8 découle d'un problème du système SIGEAT qui sera réglé sous peu. Le fusil d'assaut C7 est supposé être l'arme individuelle principale de la FCP, et la quantité totale nécessaire pour les deux armes correspondrait aux besoins de la FCP.

Service	Catégorie d'article	Nom d'article	P.-ress du SMA(Mat)	Source <sup>2</sup>	Délai avant la première livraison <sup>3</sup>	Taux de production <sup>4</sup>	Besoin au deuxième seuil <sup>5</sup>	Stocks actuels	Différence
		Canon Bushmaster 25 mm	DGGPET-DAPES 5	E	Immédiat	Varie selon le besoin. Suffisant pour équiper les VBL	254	550 (825 final)	296
		Canon antichar 84-mm Karl Gustav	DGGPET-DAPES 4-3	E	Immédiat	Inconnu	393	863	470
	Véhicule	VLLR	DGGPET - DAPVS 3	N	5 ans Catégorie et entreprise fermées	400 par année N'est plus produit	701	1 209	508

Service	Catégorie d'article	Nom d'article	P.-ress du SMA(Mat)	Source <sup>7</sup>	Délai avant la première livraison <sup>8</sup>	Taux de production <sup>9</sup>	Besoin au deuxième seuil <sup>10</sup>	Stocks actuels	Différence
		Ilitis	DGGPET - DAPVS 5	N	1 an; Catégorie fermée, entreprise ouverte	1 300 par année N'est plus produit	402	2 000	1598

<sup>7</sup> Fournisseur national ou étranger.

<sup>8</sup> Temps nécessaire au fabricant pour produire l'article. Au déclenchement d'un conflit d'envergure, le Canada serait l'un des divers pays en concurrence pour obtenir ces produits, de sorte que ces délais pourraient varier considérablement.

<sup>9</sup> Correspond au taux de production du fabricant dans des conditions normales. Un état de crise internationale grave ou un état de guerre pourrait influencer suffisamment sur les conditions de production pour modifier sensiblement le taux de production.

<sup>10</sup> Les chiffres indiquent les besoins de la FCP. Il en faudrait davantage pour entraîner une force de deuxième échelon et soutenir la FCP pendant le déploiement. On ne calcule pas l'attrition des véhicules des navires, des avions et des munitions.

Service	Catégorie d'article	Nom d'article	P.-ress du SMA(Mat)	Source <sup>7</sup>	Délai avant la première livraison <sup>8</sup>	Taux de production <sup>9</sup>	Besoin au deuxième seuil <sup>10</sup>	Stocks actuels	Différence
		Char de combat Leopard I	DGGPET - DAPVB 2	E	4 mois; Catégorie et entreprise ouvertes	Varie selon les besoins.	78	114	36
		VBL-III <sup>11</sup>	DGGPET - DAPVB 3	N	Immédiat	30/m temps de paix 75/m, 12 m d'avance 125/m, 24m d'avance	254	405	151
		VSLR	DGGPET - DAPVS 5	N	Inconnu	800 par année	857	2 877	2 020
		VLMR	DGGPET - DAPVS 3	N	3 ans, Catégorie fermée, entreprise ouverte	922 par année N'est plus produit	711	2 764	2 053
		Obusier automoteur M-109A4	DGGPET - DAPEA 3	E	Difficile à évaluer : Catégorie fermée, entreprise ouverte	Varie selon les besoins Le A4 n'est plus produit	24	58	34
Marine	Munitions	Missile Sea Sparrow	DGSPE-DPGA	E	2 ans Catégorie fermée, entreprise ouverte	Varie selon les besoins N'est plus produit	720	295	-425
		Torpille Mk 46 Torpille Mk 48	DGSPE-DPGA	E	2 ans, Catégorie et entreprise ouvertes	Varie selon les besoins	720	665 85	30
	Navires	Navire de soutien logistique (AOR)	DGGPEM-DCMG (IRO & AOR)	N	Inconnu	1,5 ans chacun	1	2	1

11

N'inclut pas les variantes du VBL comme le Bison et le Coyote.

Service	Catégorie d'article	Nom d'article	P.-ress du SMA(Mat)	Source <sup>12</sup>	Délai avant la première livraison <sup>13</sup>	Taux de production <sup>14</sup>	Besoin au deuxième seuil <sup>15</sup>	Stocks actuels	Différence
		Navire de défense côtière de classe Kingston (NDC)	DGGPEM - DCNG (PNG AUX)	N	5 ans	1 à 5 ans chacun	0	12	12
		Sous-marin de classe Victoria	DGGPEM - DCNG (Sous-marins)	E	Sans objet	N'est plus produit	0 à 4	4 (pour 2002)	0 à 4
		Destroyer de classe Iroquois	DGGPEM - DCMG (IRO & AOR)	N	9 ans	1,5 à 9 ans chacun	0 à 4	4	0 à 4
		Frégate de patrouille de classe Halifax	DGGPEM - DCNG (HFX)	N	7 ans	1,5 à 9 ans chacun	0 à 4	12	8 à 12
Force aérienne <sup>16</sup>	Munitions	Missile Sidewinder	DGSPE-DPGA	E	2 ans (au moins un an)	Varie selon l'entrepreneur ou le sous-entrepreneur	Inconnu	400	Inconnu
		Missile Sparrow	DGSPE-DPGA	E	2 ans (au moins un an)	Varie selon l'entrepreneur ou le sous-entrepreneur	Inconnu	685	Inconnu

<sup>12</sup> Fournisseur national ou étranger.

<sup>13</sup> Temps nécessaire au fabricant pour produire l'article. Au déclenchement d'un conflit d'envergure, le Canada serait l'un des divers pays en concurrence pour obtenir ces produits, de sorte que ces délais pourraient varier considérablement.

<sup>14</sup> Correspond au taux de production du fabricant dans des conditions normales. Un état de crise internationale grave ou un état de guerre pourrait influencer suffisamment sur les conditions de production pour modifier sensiblement le taux de production.

<sup>15</sup> Les chiffres indiquent les besoins de la FCP. Il en faudrait davantage pour entraîner une force de deuxième échelon et soutenir la FCP pendant le déploiement. On ne calcule pas l'attrition des véhicules des navires, des avions et des munitions.

<sup>16</sup> Les besoins au deuxième seuil pour ce qui est des avions et de certaines munitions de la Force aérienne sont basés sur l'*Exercice DEFENCE PLANNER 2000*, tenu au Collège d'état-major et de commandement des Forces canadiennes.

Service	Catégorie d'article	Nom d'article	P.-ress du SMA(Mat)	Source <sup>12</sup>	Délai avant la première livraison <sup>13</sup>	Taux de production <sup>14</sup>	Besoin au deuxième seuil <sup>15</sup>	Stocks actuels	Différence
		Missile Maverick	DGSPE-DPGA	E	2 ans (au moins un an)	Varie selon l'entrepreneur ou le sous-entrepreneur	Inconnu	13	Inconnu
		Bombe de 500 lb Bombe de 2 000 lb	DGSPE-DPGA	E	1 an	Varie selon l'entrepreneur ou le sous-entrepreneur	Inconnu	18 000 21 000	Inconnu
		Fusée CRV7	DGSPE-DPGA	N	1an	2580/mois	Inconnu	99 000	Inconnu

Service	Catégorie d'article	Nom d'article	P.-ress du SMA(Mat)	Source <sup>17</sup>	Délai avant la première livraison <sup>18</sup>	Taux de production <sup>19</sup>	Besoin au deuxième seuil <sup>20</sup>	Stocks actuels	Différence
		Munition perforante 20 mm	DGSPE-DPGA	E	1 an	Inconnu	Inconnu	140 000	Inconnu
	Avion	Chasseur CF-18 Hornet	DGGPEA (Chasseurs et avions-écoles)	E	Inconnu	Inconnu	24	122	98
		Hélicoptère CH-124 Sea King	DGGPEA (M)	N	Sans objet Catégorie et entreprise fermées	N'est plus produit	8	24 (disponibilité d'environ 44 %)	16
		Hélicoptère CH-146 Griffon	DGGPEA (TH)	N	4 mois	2 par mois	24	99	75
		Avion de transport CC-150 Polaris	DGGPEA	E	1 à 3 ans Catégorie fermée, entreprise ouverte	N'est plus produit	3	5	2
		Aéronef de patrouille maritime CP-140 Aurora	DGGPEA (M)	E	3 à 6 ans	N'est plus produit	6	18	12

<sup>17</sup> Fournisseur national ou étranger.

<sup>18</sup> Temps nécessaire au fabricant pour produire l'article. Au déclenchement d'un conflit d'envergure, le Canada serait l'un des divers pays en concurrence pour obtenir ces produits, de sorte que ces délais pourraient varier considérablement.

<sup>19</sup> Correspond au taux de production du fabricant dans des conditions normales. Un état de crise internationale grave ou un état de guerre pourrait influencer suffisamment sur les conditions de production pour modifier sensiblement le taux de production.

<sup>20</sup> Les chiffres indiquent les besoins de la FCP. Il en faudrait davantage pour entraîner une force de deuxième échelon et soutenir la FCP pendant le déploiement. On ne calcule pas l'attrition des véhicules des navires, des avions et des munitions.

Service	Catégorie d'article	Nom d'article	P.-ress du SMA(Mat)	Source <sup>17</sup>	Délai avant la première livraison <sup>18</sup>	Taux de production <sup>19</sup>	Besoin au deuxième seuil <sup>20</sup>	Stocks actuels	Différence
		Avion de transport CC-130 Hercules	DGGPEA (TH)	E	2 ans Catégorie et entreprise ouvertes	N'est plus produit	8	32	24

Page blanche intentionnel

## REFERENCES

### JOINT AND COMBINED OPERATIONS PLANS

- Canada. Department of National Defence. Chief of the Air Staff (Directorate of Air Strategic Plans). 1992. HQDP 570: "OPLAN FORTUNE: Deployment of Utility Transport Helicopter Squadron".
- Chief of the Air Staff (Directorate of Air Strategic Plans). 1992. HQDP 560: "OPLAN ORCA: Deployment of CP - 140 Maritime Patrol Aircraft".
- Chief of the Air Staff (Directorate of Air Strategic Plans). 1992. HQDP 580: "OPLAN SPECTRE: Deployment of a CF-18 Fighter Wing".
- Chief of the Air Staff. [No date]. ACDP 550 OPLAN: "Deployment of a CC-130 Airlift Squadron".
- Chief of the Land Staff (Directorate of Land Force Readiness). 1989. CANUS LANDOP: "CANUS Land Operations Plan".
- Chief of the Land Staff (Directorate of Land Force Readiness). 1994. HQDP 520: "OPLAN SABRE: Provision of a Brigade Group Expeditionary Force".
- Chief of the Land Staff (Canadian Forces Joint Headquarters). [No date]. HQDP 500.3: "A Deployable CF JFHQ" [Conceptual].
- Chief of the Maritime Staff (DMFE). 1987. CANUS MAREASTOP: "CANUS Maritime Operations Plans (East)".
- Chief of the Maritime Staff (DMFE). 1988. CANUS MARWESTOP: "CANUS Maritime Operations Plans (West)".
- Chief of the Maritime Staff (DMFE). 1991. CANUS PACOP: "CANUS Pacific Operations Plan".
- Chief of the Maritime Staff (DMFE). 1999. HQDP 510: "OPLAN NOMAD: Deployment of a Naval Task Group".
- (D Med OC 2). 1990. HQDP 167: "CF Emergency Hospitalization Plan".
- J1 Co-ordination. 1985. HQDP 101: "Personnel Support to Operations".
- J1 Medical. 1979. HQDP 107: "CF Emergency Medical Support Plan".
- J1 Medical. 1990. HQDP 120: "Civil Emergency Operations - Nuclear War Plan".
- J1 Medical. 1992. HQDP 117: "CF Emergency Dental Support Plan".
- J1 Medical. [No date]. HQDP 500.7: "Canadian Medical Group" (Conceptual).
- J2 Geomatics. 1994. CANUS MCP: "CANUS Mapping and Charting Plan".
- J3 Operations International. 1996. HQDP 800: "OPLAN GRIFFON: Domestic and International Humanitarian Aid".
- J3 Operations Support. [No date]. HQDP 900: "NDHQ Operations Plan" (Cancelled).
- J3 Plans. 1987. HQDP 300: "CANUS Arrangements".
- J3 Plans. 1992. HQDP 310: "Defence of Canada Operations".
- J3 Plans. 1994. HQDP 500: "OPLAN CORNET: Deployment of a CF Joint Force".
- J3 Plans. 1999. CANUS BSD MCC 100/35: "CANUS Basic Security Document".
- J4 Operations. 1998. HQDP 174: "CF Emergency Plan for Meteorological and Oceanographic Services".
- J4 Operations. 1998. HQDP 291: "OPLAN AGILE: Logistics Operations Management System for National Earthquake Support Plan".
- J4 Operations. [No date]. HQDP 500.4: "3rd & 4th Line Log Sup of a CF Joint Force" (Conceptual).
- J4 Operations. [No date]. HQDP 500.4/1: "Canadian Support Group" (Conceptual).

J4 Operations and J4 Movements. [No date]. HQDP 500.8: "4th Line Movement Co-ord & Control" (Conceptual).

J6 Communications. 1994. HQDP 500.6: "CF CIS Capabilities".

NORAD. 1996. CINCNORAD CONPLAN 3310-96: "NORAD Defence".

#### **OTHER PRIMARY DOCUMENTS**

Canada. Department of National Defence. Assistant Deputy Minister (Information Management). 2000. "Defence Information Management Strategy".

Canadian Forces Provost Marshal. 2001. A-SJ-100-001/AS-000: "National Defence Security Policy".

Canadian Forces College. 1998. "Exercise Defence Planner".

Canadian Forces College. 1999. "Exercise Defence Planner".

Canadian Forces College. 2000. "Exercise Defence Planner".

Directorate of Defence Analysis. 2000. "Military Assessment 2000".

Directorate of Defence Analysis. 2000. "Strategic Overview".

Directorate of Defence Analysis (DDA 4). 2000. "NATO Defence Planning Questionnaire".

Directorate of Force Planning and Program Co-ordination (DFPPC 6). 1998. A-AD-125-000/FD-001: "The Defence Program Management System Manual" (CFP 125).

Directorate of Force Planning and Program Co-ordination (DFPPC 9). Serial. "Canadian Forces Organization Orders".

Directorate of Force Planning and Program Co-ordination (DFPPC 9). 2001. A-AE-219-001/AG-001: "Canadian Forces Organization and Establishment Policy and Procedures".

J7 Doctrine, Lessons Learned and Standardization (DLLS 2). 2000. B-GG-005-004/AF-000: "Canadian Forces Operations".

Vice Chief of the Defence Staff. 1994. "Defence White Paper".

Vice Chief of the Defence Staff. 1999. "Strategy 2020".

Vice Chief of the Defence Staff. 2000. "Strategic Capability Planning for the Canadian Forces".

Vice Chief of the Defence Staff. 2001. "Defence Planning Guidance".

United States of America. Department of Defence. FORSCOM-HQDA. 1989. JCRP-MD-89: "Mobilization and Deployment Situation Manual".

#### **SECONDARY SOURCES**

Burns, Eedson Louis Millard. 1956. *Manpower in the Canadian Army, 1939 - 1945*. Toronto: Clarke, Irwin.

Dupuy, Trevor Nevitt. 1990. *Attrition: Forecasting Battle Casualties and Equipment Losses in Modern War*. Fairfax, VA: Hero Books.

Nicholson, Gerald W.L. 1956. *The Official History of the Canadian Army in the Second World War Volume II: The Canadians in Italy, 1943-1945*. Ottawa: Queen's Printer.

Stacey, Charles Perry. 1970. *Arms, Men and Governments: The War Policies of Canada, 1939-1945*. Ottawa: Queen's Printer.

## INDEX

- 60 jours de combat · 3-2
- A**
- alerte stratégique · 3-3  
 alerte stratégique adéquate · 3-3  
 approche holistique · 4-1  
 approvisionnement · 1-2
- B**
- besoins opérationnels · 3-2
- C**
- cadre de la planification permanente · 3-2  
 capacité du gouvernement · 1-2  
 capacités militaires · 1-2  
 capacités requises · 1-4, 4-1  
 composante à disponibilité opérationnelle · 4-1  
 contextes distincts · 3-1  
 crises internationales · 1-3
- D**
- démarche en quatre seuils · 2-1  
 démobilisation · 1-3  
 déploiement de forces supérieures · 2-2  
 disponibilité opérationnelle · 1-1
- E**
- élaboration de plans opérationnels · 2-1  
 environnement de planification · 1-4  
 et la priorité des préparatifs · 3-2
- F**
- fonds supplémentaires · 3-2  
 Force régulière · 1-2  
 force renforcée · 2-2  
 forces supérieures · 2-2
- G**
- garantir · 1-1
- I**
- intervention · 1-5
- L**
- l'entraînement · 2-3  
 l'infrastructure portuaire du Canada · 2-4  
 l'OTAN · 2-2  
 liste de contrôle · 2-2
- M**
- matériel et les fournitures · 1-2  
 mise en œuvre de la structure · 2-3
- mobilisation · 3-1  
 mobilisation du ministère · 1-1  
 mobilisation générale · 2-1  
 mobilisation permettent de réagir · 3-1  
 munitions · 3-2
- N**
- niveau de dotation · 2-3  
 niveau de mobilisation · 4-1  
 niveau stratégique · 1-4  
 niveaux habituels en temps de paix · 1-4  
 niveaux stratégique · 2-3  
 nouvelles ressources · 4-1
- O**
- objectifs stratégiques potentiels · 2-2  
 opération d'envergure · 3-1  
 opérations navales · 2-2  
 organisations non gouvernementales · 2-4
- P**
- partie intégrante de chaque seuil · 3-2  
 pays hôte · 1-2  
 période d'alerte stratégique · 1-5  
 planificateurs · 2-3  
 planification · 3-1  
 plans de constitution · 1-4  
 plans de contingence · 3-1  
 politique de défense · 1-3  
 préavis de 21 à 90 jours · 3-3  
 Première réserve · 2-1  
 Programme des services de la Défense · 2-1  
 progrès accomplis · 4-1  
 progression ordonnée · 3-1
- R**
- réaffectation de ressources* · 1-3  
 recrues potentielles · 2-4  
 renseignement habituels · 1-1  
*réorganisation d'éléments* · 1-3  
 réorganisation temporaire · 2-1  
 réserve financière · 2-1  
 ressources complémentaires · 2-2  
 restriction des ressources · 1-1  
 retour aux emplois civils · 2-4
- S**
- seuils avancés · 2-3  
 situation de crise · 1-3  
 situation internationale actuelle · 1-1  
 situations de guerre · 1-3  
 souplesse · 1-3  
 soutenir la FCP · 3-2  
 soutenir un certain niveau d'engagement · 3-1

*T*

terrain et des installations nécessaires · 2-3  
terrain et installations nécessaires · 2-3

transition progressive et méthodique · 1-1

*V*

vue d'un emploi · 2-1